

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

A nos adhérents.....	69
Liste des souscripteurs.....	70
Les Assyro-Chaldéens et la France, par HENRI FROIDEVAUX.....	70
La nouvelle organisation de l'Empire ottoman.....	79
Les revendications des Assyro-Chaldéens.....	92
Indochine. — La propagande nationaliste en Cochinchine, par Ch. B.....	93
Levant. — L'occupation de Constantinople par les Alliés. — Les événements de Cilicie. — Proclamation de l'émir Faïçal comme roi de Syrie. — Achèvement des travaux du chemin de fer de Bagdad à Bassora.....	95
Extrême-Orient. — Chine : Annulation de l'indépendance de la Mongolie Extérieure. — Le métal argent en Chine. — Une société franco-chinoise de constructions métalliques à Changhaï.....	98
Japon : Le budget militaire pour 1920.....	100
Asie anglaise : Le budget de l'Inde. — Tarif douanier de faveur. — L'Inde musulmane et les questions de Constantinople et de l'Arménie. — Les grèves de Bombay. — Grève à Sholapur. — Grève aux îles Fidji. — Les troubles du Pendjab. — La question du change. — Un raid d'Angleterre à Karachi et retour.....	101
Asie russe : La Géorgie et l'Azerbeïdjan Etats indépendants.....	104
CARTES ET GRAVURES	
Carte du pays assyro-chaldéen.....	72
L'Empire ottoman en 1914.....	81
Possessions et ambitions britanniques en 1920.....	84
Une vallée du Kurdistan.....	88

A NOS ADHÉRENTS

A bien des reprises déjà, nous avons indiqué à nos adhérents combien il était utile de porter une attention particulière aux questions asiatiques. Les circonstances justifient notre appel. L'heure du traité de paix approche et nous avons plus que jamais besoin d'étudier les questions du Levant et aussi d'Extrême-Orient. Que nos adhérents nous aident donc à développer notre publication, qu'ils nous permettent d'y insérer tous les documents importants, sinon tous les documents utiles. Ce leur sera le moyen de se mettre eux-mêmes plus complètement au courant des questions d'Asie, et aussi de les faire connaître du grand public.

*
**

Nous venons de le dire, l'heure du traité de paix approche; aussi avons-nous, pour une fois, décidé de déroger à nos habitudes. Nous consacrons donc ce numéro tout entier, abstraction faite des chroniques, à l'examen de questions relatives au Levant, et particulièrement à l'étude de ces pays les plus reculés de l'Empire Ottoman, dont leur éloignement même, et l'intercalation des régions littorales, ne nous permettent pas de suivre les événements aussi aisément que nous le faisons pour des contrées plus rapprochées. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une exception; nous reviendrons, dès notre numéro d'avril, à nos habitudes courantes, bien que nous devions, pour un certain temps encore, négliger un peu les pays d'Extrême-Orient et donner une attention particulière aux événements dont les différentes parties du Levant sont en ce moment le théâtre.

*
**

Nous prions nos souscripteurs de vouloir bien prendre en note que, désormais, sauf avis con-

traire formellement exprimé, le Comité adressera simplement sa carte à chaque adhérent qui lui aura fait parvenir sa cotisation. D'ailleurs l'Asie française insère toujours le nom de tout souscripteur et le chiffre de sa cotisation.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

M. Emile Sénart, à Paris.....	300 »
Compagnie des Messageries Maritimes, Paris..	300 »
Société des Papeteries Bergès, à Lancey.....	200 »
La Chambre de Commerce de Paris; Société Internationale d'Etudes du chemin de fer Trauspersan, à Paris; MM. Henry Péreire, Gabriel Combelles, à Paris : 100 francs....	400 »
Comte de Bonneval, marquis de La Ferron- nays, Fouques-Duparc, G. Calmann-Lévy, François Berge, à Paris; J. Fiard et C ^{ie} , à Lyon; J. Ricome à Alger; Paul Cambon, à Londres; Marcel L'huillier, à Colombo : 50 francs.....	450 »
R. P. Cyprien, à Marseille; William Huguet, à Paris : 40 francs.....	80 »
Raindre, J. Lionel-Marie, Victor Collin, G. Eiffel, à Paris; Beauvais, à Canton; Beauvais, à Pékin; Albert Bodard, à Tchong-king : 30 fr.	210 »
Général Messimy, comte de Semallé, comte de Saint-Quentin, L. Finot, Max-Leclerc, C. Pic- cioni, Ch. R. Wehrung, René Blanchard, Henri Gans, Ernest Mallet, P. B. de La Brosse, Maxime Getten, Charles Gimon, A. de Pana- fiou, Louis Dieu et C ^{ie} , Georges Poignant, comte Roger de Gontaut-Biron, Léon Boul- loche, vicomte de Guichen, Deslandres, Georges Teissier, à Paris; Denis, frères, à Bordeaux; Delimèle, à Nantes; Boulogne, à Alger; Gaston Nancy, à Pau, C. Dedin La- porte, à Bergerac; R. P. Tissot, à La Marsa; D. Favette, à Constantinople; Yver de la Bru- chollerie; Société de Géographie commer- ciale de Nantes : 25 francs.....	750 »
M. le colonel de Valon, à Mont-de-Marsan....	24 »
M ^{me} la baronne Arnould Thénard, à Paris; MM. Ouriou, colonel Roulet, capitaine Jean Pichon, général de Félacot, commandant de Caraman, baron Jean de Neullize, J. C. Char- pentier, Phérvong, Vissière, Victor Tous- saint, Georges Johnston, Dr Matignon, Portal, Duchesne-Fournet, capitaine Lemoigne, Dr Vaillant, Ch. B. Maybon, Dr Legendre, gé- néral de Trentinian, Delavaud, lieutenant- colonel Maurel, Paul Lebaudy, Henri Viollet, comte Cressaty, à Paris; Paquet et C ^{ie} , à Marseille; Aug. Boppe, à Pékin; Ennemond Morel, à Lyon; Dr Brouillard, à Bordeaux; E. de Clebsattel, à Dunkerque; Adolphe Quirin, à Saint-Amarin; Aug. Schaal, à Nice; Joseph Joubert, à Angers; de Puybaudet à Beaune; H. Charlot, à Saint-Cloud; l'abbé Aug. Mann, à Messon; Léon Masse, à Ven- dôme; Julien Potin, à Neuilly Saint-James; Marcel Hutier, à Dunkerque; Wiet, à Ou- fins; Gaston de Caqueray; Général de Granl-	

A reporter..... 2.714 »

Report..... 2.714 »

prey, à Versailles; a miral Moreau, à Hyères; général Su-cillon, à Salles en Beaujolais; Georges Doin, à Ismailia; Tabary, à Bourg- la-Reine; A. Kammerer, à Neuilly-sur-Seine; Noilly-Prat, à Marseille : 20 francs.	960 »
Comte Ch. de Lesseps, C. A. Le Neveu, à Paris; colonel Billet, à Fismes; comman- dant Cohas, à Pau; chanoine Panier, à Be- sançon; Mouraux, à Pont-L'Evêque; colonel Burnol, à Bordeaux; Pierre Bodereau, à An- gers; Dr Haza, à Luglon; Dr Boucher, à Ta- nanarive; capitaine de corvette A. Quesnel, à Galatz : 15 francs.....	165 »
Pardailhé-Galabrun, H. Renard, Marcel Cicile, général de Lagarenne, H. Chevrier, Louis Vignon, à Paris; capitaine de corvette Tur- quet de Beuregard; Renaud à Caen; Ri- vière, à Lavaud; lieutenant-colonel Leduc, à Spire; Maurice Courant, à Ecully; capitaine Labbé, à Nevers : 12 francs.....	144 »
Cornélis de Witt, à Paris; Masseron-Outin, à Laval; M ^{me} Gaston Dupin, à Bordeaux ; 10 francs.....	30 »
Total.....	4.013 »

Les Assyro-Chaldéens ET LA FRANCE

La Syrie et les pays du Levant immédiatement limitrophes de la Méditerranée ont seuls, depuis quelques mois, paru retenir l'attention de l'Asie française; rien que de naturel à ce qu'il en fût ainsi. N'est ce pas dans ces parties de l'Empire ottoman que se produisaient les événements les plus importants pour l'influence politique et économique de la France, ceux dont, par conséquent il convenait de tenir compte avant tous les autres? La revue ne négligeait pas, néanmoins, les faits dignes d'intérêt qui pouvaient se passer dans des parties plus reculées de l'Asie antérieure, et elle se proposait toujours de les reprendre d'une manière plus complète. L'occasion s'en présente aujourd'hui, alors que les diplomates chargés des intérêts des différents peuples de l'Entente discutent à Londres les conditions de la paix à conclure avec les Turcs. En ce faisant, et en élaborant les termes du futur traité, les représentants des Puissances règlent le sort des différentes régions de l'Asie antérieure; ils préparent l'avenir de leurs populations, de celles qui confinent à la frontière persane comme de celles qui vivent sur les rivages européens de l'Archipel et de la mer de Marmara, et de celles de l'Anatolie et de la Syrie. Quoi de plus naturel, dès lors, quoi de plus opportun et peut-être même de plus utile que de chercher à définir la situation actuelle de celles de ces populations qui, pour des raisons multiples, sont les clientes de la France et qui, depuis

longtemps déjà, mettent dans notre pays toute leur confiance comme aussi toutes leurs espérances ?

* * *

A un moment où les Russes à travers l'Arménie et le Kurdistan, les Anglais depuis le Golfe Persique, s'efforçaient de pénétrer jusqu'en plein cœur de la Turquie d'Asie et d'opérer leur jonction contre l'ennemi commun, nous avons tenté (quelques-uns de nos lecteurs s'en souviennent peut-être) de donner ici même une idée d'ensemble des conditions géographiques des confins les plus orientaux de l'Empire ottoman (1). Nous n'y reviendrons donc pas aujourd'hui, sinon pour rappeler que, depuis le plateau arménien dominé par le majestueux Ararat, jusqu'au Delta du Chatt-el-Arab et aux flots du Golfe Persique, c'est d'abord par une série de gradins de moins en moins élevés, puis par des pentes doucement inclinées, que les eaux fluviales et aussi les voyageurs arrivent peu à peu jusque sur les bords de la mer des Indes.

Nombreuses et variées sont les populations qui vivent les unes à côté des autres dans les pays, si différents de configuration et d'aspect, de l'Arménie, du Kurdistan et de la Mésopotamie. Turcs et Kurdes, Arméniens, Assyro-Chaldéens et Arabes, voilà les principales de ces populations comme aussi celles qui, suivant les régions, se trouvent en majorité numérique. De ces populations, deux sont de religion chrétienne, et même en partie de foi catholique : les Arméniens et les Assyro-Chaldéens. Pour partie au moins, elles ont été durement persécutées pendant la Grande Guerre par les Turcs, que les Allemands laissaient faire, si même ils n'en « organisaient » pas les massacres ; pour partie, elles se réclament de la France... Que de raisons, par suite, pour que nous nous intéressions à elles, pour que nous nous occupions avec sollicitude !

Nous l'avons déjà fait, et depuis longtemps, pour les Arméniens. A cela, rien que de naturel. De par la Cilicie, où se trouvent tant d'Arméniens et qui porta naguère le nom de « Petite Arménie », ne sommes-nous pas amenés, en effet, à intervenir en faveur des représentants de cette race, qui demeurent dans les régions montagneuses des parties septentrionales de la Syrie ? Et n'est-ce pas là une ancienne tradition de notre pays ? Il en va autrement pour les Assyro-Chaldéens, qui se trouvent complètement isolés de la Méditerranée par la frange littorale, puis par les montagnes parallèles et enfin par le désert de la Syrie. C'est seulement plus à l'Est, en plein cœur de l'Asie antérieure, sur les plateaux du Kurdistan et dans les hautes plaines de la Mésopotamie septentrionale, puis dans les plaines voisines de la Mésopotamie inférieure, que vivent, comme l'indique plus ou moins exactement leur nom même, les Assyro-Chaldéens.

De là, pour eux, une moindre facilité à com-

muniquer avec la France, à l'entretenir de leurs souffrances, de leurs besoins et de leurs espérances, malgré le zèle des missionnaires qui se sont consacrés à les maintenir dans leur foi ; de là aussi, par suite, un intérêt moindre de notre part pour des populations dont le nom, la vie actuelle et le passé nous sont peu familiers. On s'en est bien aperçu pendant la guerre ; on s'en aperçoit encore à l'heure actuelle. Aussi l'Asie française doit-elle, dans la mesure de ses forces, travailler à accroître les sympathies qu'a rencontrées dans notre pays le peuple assyro-chaldéen, comme aussi montrer ce que valent, au point de vue économique, les contrées occupées par lui.

* * *

Ces contrées, nous les avons très sommairement indiquées tout à l'heure ; mais il convient de les énumérer de façon un peu moins rapide et de déterminer avec quelque précision l'aire d'habitat des Assyro-Chaldéens. La masse de la nation vit dans des régions que délimitent à l'Ouest la boucle de l'Euphrate entre Djarablous et Kharpout, et à l'Est, le lac d'Ourmia et les monts Zagros. Au Nord, ces montagnes du Taurus arménien, au travers desquelles l'Euphrate s'est frayé un étroit passage en se creusant un sinueux canon, et d'où sort le Tigre, puis les monts Hakkiari (au Sud du lac de Van) marquent les frontières du pays assyro-chaldéen, dont, au midi, les bornes se confondent à peu près avec celles du vilayet de Mossoul et avec le cours du Petit Zab. Ainsi se trouvent dessinés les différents côtés d'un pentagone qui enferme le vrai pays assyro-chaldéen. En dehors de ces régions, il existe sans doute des colonies plus ou moins importantes d'Assyro-Chaldéens (dans les vilayets de Bagdad et de Bassora, de Damas, d'Alep, etc.) ; mais c'est dans les vilayets de Mossoul et de Diarbékir, dans les sandjaks de Séert (vilayet de Bitlis) et de Hakkiari (vilayet de Van), comme aussi dans les parties les plus occidentales de l'Azerbeïdjan persan, et dans les sandjaks de Deïr-ez-Zor et d'Ourfa, c'est là seulement que réside la majeure partie, sinon la presque totalité du peuple assyro-chaldéen.

Là vivait en 1914, sur une superficie approximative de 200.000 kilomètres carrés, une population dont il est très difficile d'évaluer le chiffre exact. Que valent en effet les statistiques publiées pour ces contrées si peu fréquentées par les Européens ? Les contestations auxquelles ont donné lieu les chiffres des recensements officiels des ci-devant populations austro-hongroises, ou encore les statistiques allemandes relatives à la Posnanie, et tant d'autres, ne sont-elles pas pour inspirer quelque scepticisme à l'égard des évaluations qui concernent les parties les moins accessibles de la Turquie d'Asie ? On a estimé naguère à 200.000 environ le nombre des Assyro-Chaldéens, catholiques et protestants, vivant en 1914 dans la région comprise, entre Mossoul, le lac de Van et le lac d'Ourmia. Même en y ajoutant les Jacobites du vilayet de Diarbékir (dont

(1) Voir l'Asie française, année 1916, p. 18, 75, 114, 164.

ne tenait pas compte l'auteur de cette évaluation), il y a loin de ce chiffre de 200.000 âmes à celui que donne pour la totalité du pays, la délégation qui est venue poser la question assyro-chaldéenne devant la conférence de la Paix. A l'en croire, il faudrait estimer à quelque 550.000 le total des Assyro-Chaldéens chrétiens en 1914, et chrétiens depuis des temps très anciens, ceux-ci catholiques, et ceux-là grecs (1). Certains d'entre eux (dans les montagnes Hakkiari) étaient demeurés autonomes et maîtres de leur sol, et ne tenaient aucun compte du Gouvernement ottoman, dont les agents ne pénétraient même pas sur leur territoire. Seuls ou presque seuls, des missionnaires — catholiques pour la plupart — circulaient librement dans le pays, dont le clergé indigène et les fidèles reconnaissaient la juridiction religieuse du patriarche catholique de Mossoul ou du patriarche nestorien de Kotchanès (dans les monts Hakkiari), selon les cas (2).

Abandonnés ainsi à eux-mêmes, tout au moins dans une certaine mesure, les Assyro-Chaldéens menaient une vie tranquille. Ils s'adonnaient pour la plupart à l'agriculture; néanmoins un certain nombre d'entre eux se livraient avec succès à l'élevage du ver à soie et à la fabrication d'étoffes remarquables par leur solidité et par leur beauté (à Diarbékir et dans les environs), tissaient des mousselines (à Mossoul), exécutaient des broderies d'or et d'argent (à Ourfa) ou des tapis dits « persans », ou bien encore se spécialisaient dans le travail du cuivre repoussé, dans la céramique, dans le tannage des peaux d'animaux... Ceux qui, parmi eux, embrassaient les carrières libérales, commençaient leurs études dans le pays même, où existent de nombreuses écoles primaires et secondaires; ils les allaient ensuite continuer plus ou moins loin, parfois même en Europe, dans des établissements d'enseignement supérieur, et rentraient ensuite en Mésopotamie ou au Kurdistan avec une instruction qui les mettaient à même de constituer une élite et de donner une direction à la grande masse de leurs compatriotes.

* * *

Malheureusement pour eux, les Assyro-Chaldéens ne sont pas les seuls habitants des contrées où ils vivent en plus grand nombre. On constate à côté d'eux, sur les vastes espaces de la Mésopotamie septentrionale et du Kurdistan, l'existence de Musulmans de la même race (dans l'Ouest du vilayet de Mossoul, au sud de Mardin, au Nord du pays Hakkiari et en Perse, etc.), et

(1) Les chiffres sont les suivants, d'après la Délégation :

Vilayet de Mossoul.....	122.000	chrétiens
Vilayet de Diarbékir.....	117.000	—
Sandjaks d'Alep et d'Ourfa.....	16.000	—
Sandjak de Deir-ez-Zor.....	4.000	—
Sandjak de Séert.....	61.000	—
Sandjak de Hakkiari.....	165.000	—
Régions perses d'Ourmia et de Salmas..	78.000	—
Total.....	563.000	—

(2) Quant aux Jacobites catholiques ou dissidents, leur patriarche particulier, dit « patriarche d'Antioche », réside à Mardin.

aussi celle d'Arméniens, de Turcs, d'Arabes, de Persans, de Juifs, etc. De cette multitude de races, et plus encore, de la diversité des religions qui, là comme en Syrie, crée une véritable fraternité entre adeptes d'une même croyance, quelle que soit leur origine ethnique, et creuse au contraire un fossé entre des frères de race, si les convictions religieuses sont différentes, — de cette diversité de religions résulte pour les Assyro-Chaldéens chrétiens, une situation pleine de périls.

Plus d'une fois déjà, depuis le début de la seconde moitié du XIX^e siècle, ces malheureux en ont été les victimes. Jusque vers 1850, le gouvernement ottoman avait laissé les Assyro-Chaldéens à peu près tranquilles; au cours des soixante-dix dernières années, c'est, au contraire, une politique de persécution systématique que les Turcs de Constantinople ont pratiquée contre eux. En apparence, l'attitude des Turcs n'a pas varié; en fait, ils n'ont cessé d'exciter contre les Assyro-Chaldéens, Kurdes sédentaires ou nomades, Turcs et Turkmènes, Arabes sédentaires ou nomades, Tcherkesses qui vivent en Mésopotamie et au Kurdistan, et qui, si chacun de leurs différents groupes était en 1914 numériquement inférieur à celui des Assyro-Chaldéens, n'en formaient pas moins, globalement, un total assez sensiblement supérieur (1). De ces excitations résultèrent de véritables massacres, dont les premiers ont eu lieu en 1850 dans le district d'El-Djezireh (en Mésopotamie) et dans les sandjaks de Séert et de Hakkiari (au Sud du lac de Van). A plus d'une reprise, postérieurement à cette date, d'autres massacres se sont produits, dans telle ou telle partie de la contrée ou en dehors — en 1909, par exemple, dans le vilayet d'Adana, où existe un groupe assyro-chaldéen assez considérable... On estime à 100.000 le nombre des Assyro-Chaldéens massacrés entre 1850 et la fin de 1914.

L'entrée de la Turquie dans la grande guerre à côté des Puissances de l'Europe centrale devait naturellement, dans les pays habités par les Assyro-Chaldéens comme dans ceux où vivaient les Arméniens, provoquer de nouveaux massacres; il en a effectivement été ainsi. Comme les Arméniens, les Assyro-Chaldéens ont partout été persécutés, maltraités, massacrés. M. l'abbé Naayem, dans une conférence dont nous avons publié naguère le résumé (cf. *l'Asie française* d'août-novembre 1919, p. 238-242) a raconté quelques lamentables épisodes de cette triste histoire; nous n'y reviendrons pas, sinon pour dire que les 35.000 chrétiens des plaines d'Ourmia et de Salmas (2) auraient perdu au moins 10.000 des leurs, et que le groupe des montagnards chrétiens du

(1) Voici les totaux donnés par le mémoire de la Délégation :

Turcs et Turkmènes.....	201.000	individus
Kurdes.....	258.000	—
Arabes.....	151.228	—
Tcherkesses.....	13.000	—
C'est un bloc de 623.000 Musulmans contre 563.000 Assyro-Chaldéens.		

(2) 78.000 d'après le mémoire de la Délégation.

Kurdistan turc, évalué à un chiffre variant entre 75.000 et 100.000 individus en 1914 (1), serait actuellement réduit à une trentaine de milliers d'âmes. Par contre, le groupe des chrétiens de la région de Mossoul aurait été relativement épargné par les Turcs, grâce à l'influence du patriarche romain de Mossoul, grâce aussi (il est de stricte justice de le reconnaître) à l'influence du consul d'Allemagne à Mossoul, M. Holstein. Ainsi, par suite des massacres, des déportations, des abjurations forcées, des émigrations provoquées par les persécutions, par suite de la misère consécutive à tous ces maux, la population assyro-chaldéenne a vu réduire ses effectifs dans des proportions très considérables.

Il est encore un autre motif pour lequel les Assyro-Chaldéens ont perdu nombre des leurs au cours de la Grande Guerre : ils ont entrepris (tout au moins certains d'entre eux) de s'affranchir de la domination des Turcs. Depuis plusieurs années, les Russes occupaient en 1914 la partie persane de la contrée ; après l'avoir évacuée en janvier 1915, à la suite de l'entrée de la Sublime-Porte dans la « mêlée des peuples », ils y sont revenus au mois de mai de la même année, ils s'y sont maintenus et ils ont alors entrepris de faire servir la population chrétienne de la contrée à leurs desseins. Ils la poussèrent donc à se soulever, en lui promettant de la soutenir, et déterminèrent la formation d'un petit corps assyro-chaldéen, dit armée *Djélo*, du nom d'une tribu habitant le montagneux pays Hakkari. Ces Assyro-Chaldéens engagèrent bientôt, sous l'impulsion du patriarche nestorien Mar Shémoun, la lutte contre les Turcs et contre les tribus kurdes du voisinage, avec lesquelles ils vivaient jusqu'alors en bonne intelligence ; ils attirèrent ainsi sur eux la vengeance des Turcs. Alors le vali de Mossoul d'organiser une véritable expédition de châtement, et de pénétrer dans un district demeuré jusque-là indépendant de fait ; incapables d'une résistance sérieuse contre des troupes régulières et des bandes kurdes agissant de concert, les montagnards assyro-chaldéens subirent des pertes cruelles et durent abandonner leur pays dévasté pour se réfugier en Perse sous la protection des Russes qui ne les avaient pas soutenus.

C'est là que, au cours de l'année 1916, l'état-major du 7^e corps de l'armée du Caucase enrégimenta les Assyro-Chaldéens, en vue d'une expédition contre Mossoul dont il fut plusieurs fois question, mais qui ne fut jamais entreprise. Du moins les armes perfectionnées dont furent alors munis les bataillons assyro-chaldéens permirent-ils à ceux qui les composaient de se défendre contre les Musulmans de la contrée au début de l'année 1918, puis un peu plus tard, de le faire contre les Turco-Kurdes. Ceux-ci, sous l'impulsion des Allemands, poursuivaient alors un double objectif du côté du Caucase : d'une part, ils voulaient parvenir jusqu'à Bakou ; de là, ils auraient pénétré dans le Turkestan russe, afin d'y orga-

niser, avec l'aide des prisonniers allemands et autrichiens détenus dans le pays, une expédition sur l'Afghanistan et l'Inde, et ils seraient arrivés au port de Recht, à Enzéli, afin de s'unir aux révoltés persans et d'aller attaquer avec eux les lignes britanniques à Hamadan. Tel était le premier objectif poursuivi par les Allemands, qui dirigeaient les mouvements des Turco-Kurdes ; ils voulaient, d'autre part, atteindre Tauris (Tébriz) et la plaine de Khoï, pour se diriger de là vers Ourmia et Soldouz et attaquer les lignes anglaises Kirmanchah-Bagdad. Grâce à la vaillance des troupes assyro-chaldéennes, ce plan ne put être exécuté ; par six fois les Turco-Kurdes venus de Khoï furent arrêtés et battus par eux durant les trois mois du printemps de l'année 1918 !

Ainsi fut soutenue par les bataillons assyriens-chaldéens la résistance désespérée des Arméniens du Caucase ; ainsi fut rendue possible par eux l'organisation, plus ou moins solide, des Anglais sur la ligne Kirmanchah-Hamadan-Kasvin-Enzéli. Mais un tel effort ne pouvait être renouvelé par les Assyro-Chaldéens laissés à eux-mêmes ; les Russes avaient disparu depuis longtemps, bien entendu, et les Français et les Anglais qui les avaient remplacés étaient partis à leur tour, et les munitions elles-mêmes manquaient ! Force fut donc aux Assyro-Chaldéens de battre en retraite devant des forces supérieures, bien encadrées et bien approvisionnées ; alors, les 30 et 31 juillet 1918, commença un long et douloureux exode de tout un peuple. 70.000 à 80.000 Assyro-Chaldéens s'en furent chercher un asile au loin, laissant de nombreux morts sur les chemins, et de nombreuses captives aux mains des Kurdes et des Turcs qui les poursuivaient !

* * *

Aujourd'hui les survivants de ce malheureux peuple (dont les porte-parole évaluent les pertes totales à plus de 250.000 âmes) sont dispersés un peu partout autour de leur patrie : dans le district de Bakouba, qu'arrose le Diala, dans le Nord-Nord-Est de Bagdad ; en différents points de la Perse : Hamadan, Recht-Enzéli, Tauris ; à Erivan d'Arménie et à Tiflis de Géorgie, et jusqu'à Rostov-sur-le-Don, au Nord de la mer d'Azov. Partout, ils sont sans asile et sans pain, à la merci des secours que leur distribuent les Anglais et les Américains. Que leur reste-t-il, en effet ? Leurs propriétés ont été ravagées et leurs foyers détruits de fond en comble par les indigènes musulmans ; rien ne subsiste, et tout est ruiné chez eux.

Ils ne se découragent pas cependant, et ils ne demandent qu'à rentrer dans leur pays et à remettre en valeur leur territoire. Leur rapatriement dans les plaines et les plateaux que la guerre les a contraints de quitter, des réparations pour les biens perdus et pour les propriétés ravagées, la libération des captives qui ont été enfermées

(1) 343.000 d'âmes, d'après le mémoire de la Délégation.

dans des harems et musulmanisées par la violence, ce sont là des revendications fort légitimes et sur lesquelles personne ne peut discuter. En voici une autre, qui est pour eux la première de toutes : ils demandent à former désormais un Etat autonome, libre du joug musulman, dont l'existence sera garantie par les puissances de l'Entente, et dont une de ces puissances assumera la tutelle, ou, si l'on préfère, la protection jusqu'au jour où l'Etat assyro-chaldéen pourra jouir de sa pleine indépendance.

Telles sont, brièvement résumées, les revendications des Assyro-Chaldéens, celles que leurs délégués sont venues exposer et soutenir devant la Conférence de la Paix, celles dont nous publions plus loin le texte intégral. Elles se heurtent à des difficultés de plus d'un genre.

Les unes proviennent des populations musulmanes des pays mêmes où vivaient naguère les Assyro-Chaldéens. Ces musulmans ont commis des pillages, des destructions, des massacres ; ils se sont appropriés les biens des chrétiens, ils en détiennent les femmes et les filles dans leurs harems. Ils ne peuvent pas se faire à l'idée de voir revenir les Assyro-Chaldéens ni d'être contraints de leur restituer tout ce dont ils les ont dépouillés ; de là résulteront sans doute, lors du retour des exilés, de nombreux conflits entre sectateurs de religion différente. Les délégués des Assyro-Chaldéens affirment, il est vrai, que l'élément musulman est devenu très rare dans le pays. Par suite de la guerre, au cours de laquelle le gouvernement Ottoman a dû appeler sous les drapeaux la population mâle entre seize et soixante ans, par suite de la famine, des maladies et de l'énorme émigration qui en est résulté, le total de la population musulmane serait, à les en croire, inférieur de 80 0/0, en 1919, à ce qu'il était en 1914. « Un grand nombre de villes et de villages sont, disent-ils, totalement dépeuplés. Ceux qui ont subsisté sont ruinés. Diarbékir est passée de 50.000 habitants en 1914 à 10.000 en 1919. »

Les témoignages des Anglais confirment ces assertions. Au début de novembre, plusieurs officiers qui revenaient du Kurdistan central ont indiqué quelle effroyable diminution de population résultait de la guerre et des maux causés par elle ; Rewandouz, qui comptait avant la guerre environ 2.000 maisons et plus de 15.000 âmes, est réduite actuellement, avec son faubourg Kala-Tebuk, à 60 maisons ; Nerî, de 250 maisons, est tombée à 10. Le major Kenneth Mason les compare à nombre de villes des Flandres. La population de Souleimanieh, d'après le capitaine Charles T. Beale, aurait passé de 40.000 âmes à moins de 9.000, dont beaucoup mouraient de faim au mois de décembre 1918. « Chaque soir, on réunissait les cadavres dans le bazar et, plus d'une fois, ces malheureux ont mangé la chair de leurs enfants morts. » M. Mason a montré une tribu kurde naguère importante, celle des Baradost, ramenée de plus de 1.000 familles (en 1914) à 157. Quelle effroyable confirmation ces témoi-

gnages britanniques apportent au témoignage de la Délégation (1) !

D'autres difficultés proviennent des prétentions du roi du Hedjaz sur les pays naguère habités par les Assyro-Chaldéens. Pour le chérif Hussein et pour ses partisans, tous les territoires occupés par des populations parlant la langue arabe doivent faire partie de son Empire, et tel est précisément le cas pour la contrée assyro-chaldéenne, sur laquelle vit une importante population arabe, soit sédentaire (87.000 individus), soit nomade (64 000 individus). — Est-il juste, répondent à ces assertions les Assyro-Chaldéens, que les Arabes nomades soient tenus pour de véritables habitants de la contrée ? Ils ne font que séjourner temporairement dans la seule Mésopotamie septentrionale, pendant quelques mois d'été, pour y faire paître leurs troupeaux avant de regagner, ceux-ci l'Irak-Arabi, et ceux-là le désert Syrien. Quant aux Arabes sédentaires, si peu sûrs que soient les chiffres invoqués, ils ne permettent nullement de voir en ces musulmans la population prépondérante de la contrée. Les Arabes sédentaires y sont, en effet, relativement peu nombreux ; ils sont tous confinés dans les pays situés à l'Ouest du Tigre, sur la rive gauche duquel ils ne sont jamais parvenus à s'établir (2)... On ne saurait, dans de telles conditions tenir pour fondées les revendications du roi du Hedjaz.

Rien ne s'oppose, par conséquent, à la réalisation du désir des Assyro-Chaldéens. L'accord de mai 1916 prévoit seulement, il est vrai, l'existence d'un Etat arabe indépendant ou d'une Confédération d'Etats arabes dans les zones A et B fixées par ce même accord ; mais on ne saurait arguer de ce fait pour imposer aux Assyro-Chaldéens une domination arabe, et donc étrangère, — à des chrétiens une domination musulmane qu'ils n'ont jamais désirée et qu'ils se refusent formellement à reconnaître.

* * *

Il appartient à la France de soutenir cette opinion, de se constituer l'avocate des Assyro-Chaldéens et de faire triompher leurs revendications. Tout l'y autorise et tout l'y convie.

Lorsque, naguère, on opposait aux Allemands un droit historique contraire à leurs ambitions sur un pays neuf où ils désiraient s'établir, ils s'empresaient de l'écarter, eux qui n'en pouvaient invoquer, en se refusant à examiner et à discuter autre chose que des arguments positifs.

(1) *Central Kurdistan* (*The Geographical Journal*, décembre 1919, p. 329-347, cartes et gravures)

(2) Les chiffres donnés par la Délégation assyro-chaldéenne sont les suivants :

Vilayet de Mossoul.....	43.000	Arabes sédentaires
Vilayet de Diarbékir.....	14.000	—
Sandjaks d'Ourfa et d'Alep....	6.000	—
Sandjak de Deir-ez-Zor.....	11 000	—
Sandjak de Séert.....	13.000	—
Total.....	87.000	—

On ne saurait cependant pas tenir pour dépourvu de toute valeur ce fait que, depuis le 4 juin 1638, des missionnaires français ont toujours occupé le siège épiscopal de « Bagdad ou Babylone », duquel relève, comme la mission des Carmes à Bagdad et en basse Mésopotamie, la mission des Dominicains dans une partie de la haute Mésopotamie (à Mossoul), au Kurdistan et dans le Nord-Est de l'Arménie Majeure. Les missions, également françaises, des Capucins (à Diarbékir et à Mardin) et des Lazaristes en Perse complètent cet ensemble d'œuvres françaises qui travaillaient avant la grande guerre (un de nos collaborateurs l'indique avec quelque détail un peu plus loin) à l'instruction des Assyro-Chaldéens comme à leur conversion ou à leur maintien dans la foi. Ainsi, et depuis longtemps déjà, le rôle évangélique, charitable et civilisateur des missions françaises, et par suite, de la France, était connu et apprécié dans le pays; rien ne lui était tenu pour supérieur, ni même pour égal, en dépit des efforts très louables réalisés par d'autres missions, celles-ci protestantes (missions anglicane et américaine d'Ourmia, par exemple) et celles-là orthodoxes (telle la mission russe d'Ourmia).

C'est précisément cette situation morale prépondérante, due à l'œuvre persévérante des missionnaires français, qu'a reconnue l'accord du mois de mai 1916 relatif à la Syrie et à la Mésopotamie. La carte qui lui est annexée et qui le complète, qui détermine seule l'étendue des zones bleue, brune et rouge, comme aussi des zones A et B, trace leurs limites respectives de telle manière que la majeure partie, sinon même la presque totalité des territoires sur lesquels vit le noyau compact de la population assyro-chaldéenne se trouve dans la zone française. Sans doute, les colonies assyro-chaldéennes de Bagdad et de Bassora sont rattachées, avec toutes les autres populations des vilayets dépendants de ces deux capitales, à la zone rouge, c'est-à-dire à la zone britannique; sans doute encore, au Nord de l'Irak Arabi et jusque vers Kalaat Makhoul sur le Tigre et Kalaat Haroli sur l'Euphrate, les solitudes mésopotamiennes font partie de la zone B, c'est-à-dire de la zone d'influence britannique. Par contre les plateaux de la haute Mésopotamie sont, avec Mossoul, leur ville capitale, englobés dans la zone A, qui est la zone d'influence française, et le bassin de Diarbékir est compris dans la zone bleue elle-même. Ainsi, toute la haute Mésopotamie et une grande partie du Kurdistan turc relèvent de la France, dont leurs habitants catholiques apprécient et aiment les missionnaires et la civilisation.

* * *

Ils en relèvent, disons-nous, mais en théorie seulement. On sait en effet que les troupes françaises n'ont pas, jusqu'à présent, remplacé partout les troupes britanniques; elles ne l'ont fait que jusqu'aux abords du pays des Assyro-Chal-

déens, jusqu'à Ourfa, l'ancienne Edesse. Plus loin, notre influence n'a pas encore pu s'exercer de façon vraiment positive, et celle des Anglais a pu tout au contraire se faire sentir librement jusqu'au mois d'octobre 1919.

Bien entendu, nos amis et alliés n'ont pas manqué d'user des facilités dont ils disposaient. Pendant tout le temps que leurs troupes ont occupé les différentes parties de la Mésopotamie où ils étaient parvenus lors de la signature de l'armistice, ils ont installé en plus d'un point des agents chargés d'entrer en relations avec les indigènes, d'étudier les ressources de la contrée et de se rendre compte de ses possibilités. Parfois, tout au moins au Nord-Est de Bagdad, sur les frontières de la Perse, dans les vallées si difficilement accessibles de la Diala et du Grand Zab, ils se sont heurtés à d'intraitables populations Kurdes. Celles-ci ont tué plusieurs agents britanniques; elles en ont obligé d'autres à renoncer à leur œuvre d'exploration et aussi de diffusion de l'influence anglaise (cf. *L'Asie Française*, n° de décembre 1919, pr 313-314).

Déjà, néanmoins, au moment où il renonçait à pousser très avant ses reconnaissances, l'état-major britannique était renseigné sur la valeur des parties orientales de l'Empire ottoman placées par l'accord de 1916 sous le contrôle de la France. Ce qu'il en avait appris par ses agents, ce qu'en avaient rapporté les officiers de la mission militaire anglaise du Caucase qui avaient, en 1917, visité à plusieurs reprises le front assyro-chaldéen, tout lui faisait regretter que ces beaux pays ne fussent pas englobés dans la zone britannique.

Précisément, par suite des événements militaires dont il a été question plus haut, nombre d'Assyro-Chaldéens s'étaient réfugiés dans les pays occupés par les armées de l'Angleterre. Environ 30.000 d'entre eux étaient groupés dans le camp de Bakouba, dans un pays de feu, inhabité et inhabitable. Ils y ont encore passé la majeure partie de l'année 1919, encore qu'on leur eût promis de les rapatrier d'abord au printemps, puis au cours de l'été de cette même année. On espérait les amener, en effet, à former des colonies agricoles autour de Bagdad; le bénéfice eût été double; la population du vilayet se fût accrue de laborieux paysans, et l'influence française eût diminué de manière sensible dans des régions où, naguère, elle était prépondérante. Finalement, on a ramené une bonne partie, sinon encore l'ensemble des réfugiés assyro-chaldéens dans la région de Mossoul, aux environs d'Amadia, dans des parties de la haute Mésopotamie où les Anglais possédaient, avant 1914, plusieurs missions protestante (à Djézireh-ben-Omar, à Mansoria, etc)

Tandis qu'en Mésopotamie, on agissait auprès des réfugiés assyro-chaldéens de Bakouba de manière à leur prouver qu'ils n'avaient pas à espérer d'aide, sinon de l'Angleterre, le général Gregory, commandant en chef des troupes britanniques dans la zone d'Alep, travaillait à concilier

à son pays les Kurdes demeurés dans la contrée; soit dans la ville d'Alep, soit dans les environs, il faisait remettre à tout individu réputé Kurde (mais seulement après minutieuse vérification de l'exactitude du fait) une proclamation dont voici le texte :

Proclamation du gouvernement britannique à la nation kurde.

1. L'avenir des territoires, habités par des Kurdes, sera fixé par la Conférence de la Paix, et leurs droits seront réservés.
2. Toutes les nations habitant la Kurdie doivent obéir à la loi, jusqu'à ce que la Conférence donne sa décision relative à leurs destinées.
3. Les fonctionnaires qui ont donné des ordres de massacre et de déportation contre les Arméniens seront punis.
4. Et les Arméniens, qui ont massacré les Musulmans, subiront le même cas judiciaire.
5. Les jeunes filles et les femmes arméniennes qui se trouvent actuellement chez les Musulmans doivent être mises en liberté, et celui, qui a pris par force des biens appartenant aux déportés arméniens, doit les restituer immédiatement à leurs propriétaires légitimes.
6. Le gouvernement britannique ne gardera aucun sentiment de vengeance contre les Kurdes qui ont commis des agissements blâmables pendant la durée de la guerre mondiale.
7. En cas d'une cause de justice, les deux éléments habitant les susdits territoires doivent s'adresser au Gouvernement, et il faut surtout éviter les sentiments de vengeance et, en conséquence, tâcher de former une véritable fraternité.
8. Le Gouvernement britannique désire que le texte de cette déclaration soit mot à mot appliqué; ceux qui s'opposent à la loi subiront la plus grande punition de la justice.

Signé : Général GRÉGORI,
Commandant des troupes d'occupation
britannique en zone d'Alep.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette proclamation qui a été répandue, non pas seulement à Alep et dans ses alentours immédiats, mais par tout le pays kurde ou, du moins jusqu'à Diarbékir. Contentons-nous de remarquer qu'elle parlait du seul gouvernement britannique à une population résidant en dehors de la zone d'occupation, alors que les territoires occupés l'étaient par des troupes alliées. Notons encore qu'elle était rédigée de manière à donner à ceux à qui elle s'adressait une impression toute spéciale : si elle réservait la décision future de la Conférence de la Paix, elle laissait entendre que le gouvernement britannique comptait seul en fait, et que, préjugant d'ores et déjà de l'avenir, il s'engageait à l'égard des Kurdes comme s'il tenait le Kurdistan pour lui appartenant désormais.

Or, à ce moment-là même, le général en chef, — le général Allenby — mécontent de voir le Kurdistan demeurer en dehors des pays tenus par les troupes britanniques, essayait de reporter plus au Nord la limite de la zone d'occupation. Des points qui jalonnaient cette limite, d'Ourfa d'Harrân (ou El-Abiod, sur la voie ferrée), de Zakhô, Amadia, Acra, Kandil, Chaklara et Souleimanieh, il désirait la reporter jusqu'à Mardin,

sinon même jusqu'à Diarbékir, de manière à placer toute la ligne ferrée du Bagdad sous le contrôle britannique. A ce même moment, le major Noël nouait à Malatia — dans le Sud-Ouest de Mardin — des intrigues sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure; plus à l'Est, au delà de l'interruption que l'occupation de Nisibin par les Turcs introduisait dans la chaîne des postes militaires anglais, d'autres agents britanniques entreprenaient ou poursuivaient à Zakhô, et ailleurs, une œuvre dont nous ne connaissons que le côté scientifique et économique, mais qui était sûrement aussi politique. Sans doute elle tendait à des résultats analogues à ceux que le général Allenby désirait atteindre au Kurdistan, à ceux qui ont été, tôt après, obtenus en Perse.

Ainsi, sur toute la ligne des postes anglais, se poursuivait une politique dont le but était bien déterminé. En voici une autre preuve.

Les Orientalistes n'ignorent pas le nom de M. Leonard Wolley. C'était en effet, avant la guerre, un voyageur archéologue qui avait fait sur l'emplacement de l'ancienne Karkemisch, tout près de Djarablous, sur l'Euphrate, des fouilles très intéressantes : il y avait mis à jour des vestiges remarquables de l'époque hittite. Avec son sens pratique habituel, le commandement anglais voulut tirer parti de la connaissance que M. Wolley avait du pays; il lui donna donc le titre fictif de major, et le plaça à la tête du Service des Renseignements de la région où il avait vécu naguère, de la zone d'Alep.

Tandis qu'il s'acquittait des fonctions de chef de cet important service, un général de division de cavalerie, en résidence à Alep, qui a, depuis, été envoyé sur la frontière de l'Afghanistan, le général Barrow, fut momentanément chargé de l'intérim du commandement en chef des troupes d'occupation de la Syrie et de la Cilicie. Est-ce sous ses auspices, ou bien sous ceux du général Chatwood, son prédécesseur, que furent nouées des relations entre le chef de la tribu kurde Milly, Mahmoud Bey, qui réside à Verandsher, sur la route de Mardin à Ourfa, et à 25 kilomètres dans l'Est-Nord-Est de cette ville, par conséquent en dehors de la zone occupée? Dans tous les cas, à la suite de négociations, le major Wolley écrivit à Mahmoud Bey, pour préparer une entrevue de ce chef kurde avec le général Barrow, au cours d'une tournée d'inspection de celui-ci dans la région d'Ourfa.

Voici le texte de cette lettre :

A Mahmoud bey, fils d'Ibrahim pacha et chef de la tribu kurde Milly, à Verandsher.

Alep, le 16 juin 1919.

Après salutations, j'ai l'honneur de vous soumettre ce qui suit. Le général Barrow, commandant l'armée d'occupation britannique en Syrie, m'a envoyé l'ordre suivant :

Il a, avec plaisir, lu votre lettre adressée au général commandant le corps monté du désert. Il espère vous voir le 30 juin 1919, à Ourfa; il s'y rendra pour inspection. Il m'a chargé de vous présenter ses meilleurs sentiments, ainsi qu'à vos frères et aux cheiks de votre tribu.

Je crois que vous devez avoir un entretien avec le général; il n'y a aucun obstacle. En outre, vous aurez encore beaucoup de joies, parce que le Gouvernement britannique s'occupera des affaires des Kurdes.

On aura naturellement un résultat, et on en pense beaucoup de choses.

M. Jackson vous présente ses sincères amitiés, ainsi qu'à vos frères Ismail Khalil, Timour, Abderrahmen, Beys, et aux cheïks de vos tribus.

Signé : LÉONARD WOLLY.

En dépit de leur obscurité voulue en certains endroits, les termes de cette lettre sont, dans l'ensemble, fort clairs; ils montrent quel intérêt le commandement britannique portait au Kurdistan, et combien le général Barrow désirait entrer en relations avec de puissants chefs kurdes; ils montrent aussi que, là comme dans la proclamation dont on a lu plus haut le texte, les Anglais ne parlaient jamais que du seul gouvernement britannique, et non pas des gouvernements alliés.

Pour quelles raisons Mahmoud Bey, ainsi invité à se rendre à Ourfa, ne tint-il pas compte de l'invitation? En fut-il dissuadé — ou empêché — par les Turcs de Diarbékir? Dans tous les cas, lorsque le général Barrow arriva dans l'ancienne Edesse, porteur de nombreux présents destinés au grand chef kurde, il n'y trouva point ce dernier. Il dut donc repartir sans avoir réalisé son dessein, laissant à Ourfa ses cadeaux, que, peu de temps après, Mahmoud bey finit par consentir à accepter.

Le général Barrow ne se découragea pas, toutefois, et il essaya sans succès, un peu plus tard, d'arriver à ses fins en obtenant une rectification ou plutôt une extension de la ligne des postes britanniques, et en faisant entrer Mardin et Diarbékir dans la zone d'occupation. Il ne fut pas plus heureux qu'auparavant; mais du moins y dévoilà-t-il les ambitions du commandement britannique. Là, en effet, publiquement, il revendiqua comme frontière, pour la zone anglaise « la rive de l'Euphrate », c'est-à-dire la boucle toute entière, depuis le confluent du Khabour jusqu'au Nord de Kharpout, c'est-à-dire tout le pays assyro-chaldéen, tout le Kurdistan.

Ce sont précisément ces prétentions que le major Noel a tenté de faire triompher au mois d'août suivant. On était alors au moment où le parti nationaliste de Moustapha Kemal pacha commençait de se constituer — le congrès d'Erzeroum (on s'en souvient) date du 7 de ce mois. Ne se rendant pas exactement compte de son importance, les Anglais crurent habile de se dresser contre ce mouvement naissant, de manière à se gagner sûrement les habitants du Kurdistan et à compléter ainsi l'œuvre qu'ils accomplissaient alors en Perse. Le major Noel fut donc envoyé à Malatia, où tout à son aise, sans être entravé dans son action par aucun agent allié — et pour cause — il distribua l'argent à pleines mains et fomenta contre Moustapha Kemal une véritable conspiration. Il ne s'agissait de rien moins que de marcher sur Sivas, de dissoudre le

Congrès et de faire assassiner le chef nationaliste.

Malheureusement pour le major Noel, une correspondance adressée à Constantinople fut saisie sur les chemins, et donna l'éveil à Moustapha Kemal. Celui-ci fit aussitôt marcher des troupes régulières sur Malatia et la bande qui s'y était réunie s'empessa de se dissoudre tandis que le major Noel battait précipitamment — et prudemment — en retraite. Sans doute, pour pallier l'effet désastreux de cette intrigue, le nouveau chef du service des Renseignements à Alep, le lieutenant-colonel Bell, désavoua officiellement le major Noel au cours d'un voyage à Diarbékir; mais ce démenti n'eut d'autre résultat que d'accroître encore le ressentiment des Turcs à l'égard des Anglais, aucun Ottoman ne pouvant admettre que le major Noel eût osé, de sa seule initiative, machiner une telle entreprise et surtout eût été capable de dépenser des sommes aussi considérables.

* * *

Il convenait de raconter ces histoires, et cependant nous avons hésité à le faire. Nous sommes, en effet, de ceux qui tiennent l'alliance anglaise pour désirable et pour utile pour la paix du monde et pour la France; nous la regardons comme devant engendrer pour les deux peuples riverains de la Manche et du Pas de Calais les plus heureuses conséquences politiques et économiques. Dès lors, pourquoi publier des documents et divulguer des faits capables d'ajouter aux causes de mécontentement que la manière d'agir, en Syrie et ailleurs, de nos amis et alliés a fait naître chez nous?

Pourquoi? Parce que, en même temps qu'elles expliquent l'insistance avec laquelle certains journaux anglais, le *Times* par exemple, ont demandé l'extension de la ligne des postes britanniques au Kurdistan, ces histoires comportent des enseignements de plus d'un genre.

Elles montrent une fois de plus que pour être viable, une entente franco-britannique doit placer France et Angleterre sur un pied *absolu* d'égalité. Or c'est là, précisément, ce qui n'est pas, à l'heure actuelle; il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la carte (que nous donnons un peu plus loin) des possessions et des ambitions britanniques dans le Levant. Que sont notre zone bleue et la zone A par rapport au domaine anglais? Or, notre pays ne saurait être, suivant un mot célèbre, « une chaloupe dans le sillage du vaisseau de haut bord britannique »; les deux bâtiments doivent naviguer de conserve, en parfaite intelligence, mais sans se gêner l'un l'autre dans leurs eaux respectives, et, à plus forte raison sans que l'un tire des coups de canon dans les eaux de l'autre. C'est une des tâches de notre diplomatie de le bien faire comprendre au gouvernement britannique, comme c'est une des tâches de notre presse de le faire comprendre à la presse et, par elle, au public d'outre-Manche.

Mais il ne suffit pas d'inviter les autres, et

même nos amis et alliés, à respecter nos chasses gardées; il nous faut les surveiller et les garder nous-mêmes, pour empêcher qu'on y braconne ou qu'on les prenne. Il nous faut, par conséquent, bien comprendre leur valeur; il nous faut, si nous l'avons méconnue... ou ignorée, ouvrir aujourd'hui les yeux et, du prix que les Anglais attachaient à leur possession, déduire tout le prix que la haute Mésopotamie et le Kurdistan ont pour nous. Voilà précisément un des motifs pour lesquels nous avons tenu à relater les faits qu'on vient de lire; qu'ils soient pour nous un avertissement et une leçon!

Qu'ils nous engagent enfin à défendre la cause des Assyro-Chaldéens, à soutenir leurs revendications, à prendre en main leurs intérêts. On sait ce qu'est ce peuple intéressant et méritant; on sait combien, malgré son existence dans les parties les plus lointaines de l'Empire ottoman, il est pénétré de notre culture; on sait combien il a souffert pour la cause des alliés au cours de la grande guerre. A nous, par conséquent, de nous faire les avocats de ce peuple, de travailler à la reconnaissance de son existence propre, comme aussi de ses capacités et de ses sacrifices. A nous de répondre à l'attente de ceux qui se tournent vers nous avec confiance. A nous de leur prouver que, même cruellement meurtrie et occupée à panser ses plaies, la France n'est pas seulement secourable, mais demeure, comme par le passé, la ferme protectrice de ceux qui se réclament d'elle, qui l'aiment, qui ont confiance dans son appui.

HENRI FROIDEVAUX.

LA NOUVELLE ORGANISATION

DE

L'EMPIRE OTTOMAN

« Nous ne contestons pas le maintien de l'Empire Ottoman dans les pays habités par la race turque ni non plus le maintien de sa capitale à Constantinople, les Détroits qui unissent la mer Méditerranée à la mer Noire étant internationalisés et neutralisés.

« L'Arabie, la Mésopotamie, la Syrie et la Palestine doivent, suivant nous, voir reconnaître leur existence nationale séparée. Nous n'avons pas à discuter ici la forme exacte que pourra prendre dans chaque cas particulier la reconnaissance de cet existence. Bornons-nous à dire qu'il serait impossible de rendre ces pays à leurs anciens maîtres. »

LLOYD GEORGE, 5 janvier 1919.

Le principe posé par ces paroles mémorables nous semble indiscutable et, en fait, accepté par la majeure partie des personnalités qui sont au courant des questions d'Orient et du passé de l'Empire des Osmanlis; mais nous n'avons pas ici à adopter la même réserve que M. Lloyd George, et c'est justement à déterminer la forme exacte

que, logiquement, devrait prendre l'organisation nouvelle de l'ancien empire ottoman, que nous allons nous attacher.

Qu'était l'Empire ottoman? Quelles relations avaient avec lui les puissances européennes, quelles situations y occupaient-elles avant la guerre, quelles aspirations, quels désirs fait naître chez elles la perspective de cette succession qui s'ouvre? Telles sont, nous semble-t-il, les bases de discussion permettant de fixer le sort des différentes parties de l'Empire ottoman dans le futur statut du Monde.

L'Empire Ottoman en 1914.

Ce n'est pas ici le lieu de tracer un tableau d'ensemble, si sommaire soit-il, de l'histoire de l'Empire Arabe ni, non plus, de l'Empire Ottoman. Il suffit de rappeler qu'en fait les Ottomans ne sont que des usurpateurs; ils n'ont ni fondé l'empire, ni créé la croyance islamique; ils n'en ont été que les exploitants souvent habiles, toujours rapaces; ils ne méritent à aucun titre les mêmes égards que les Arabes, nationalité autochtone, établis depuis longtemps sur le sol même de l'Empire ottoman.

On doit donc simplement considérer leur existence de fait, ménager leur puissance autant qu'il peut être nécessaire, mais restreindre leur domination aux régions où la suite des temps leur a permis d'acquiescer une prépondérance numérique notable. Partout où les Turcs Ottomans ne forment qu'une minorité, il convient de tenir compte de leurs droits indiscutables aux premiers occupants du sol; ceux-ci sauront, vraisemblablement, mettre plus utilement la contrée en valeur que ne l'ont fait les Turcs. Il importait de rappeler ces faits avant de rechercher ce qu'est aujourd'hui, ou plutôt ce qu'était, à la veille de la guerre, l'Empire ottoman. De cet Empire, naguère immense, il ne reste actuellement plus au sultan de Stamboul que 25 vilayets :

En Europe, Constantinople, Tchataldja, Andrinople;

En Asie Mineure, Ismidt (Sandjak), Bigha, Brousse, Smyrne, Castamouni, Angora, Koniah, Adana, Sivas, Trébizonde;

En Arménie et au Kurdistan, Erzeroum, Mahmouret, Bitlis, Diarbekir, Van;

En Mésopotamie, Mossoul, Bagdad, Bassora;

En Syrie, Alep, Beyrouth, le Liban, Jérusalem, la Syrie, le Zor.

A ces 25 vilayets, que l'on ajoute encore, en Arabie, le Hedjaz et l'Yémen, où d'ailleurs, à la veille de la guerre, la domination turque était plus nominative que réelle, et on aura embrassé d'un seul coup d'œil tout l'ensemble de l'Empire Ottoman, tel qu'il était en 1914, au jour de la déclaration de guerre.

De ces vilayets, quels sont ceux que l'on peut considérer comme véritablement turcs?

Une fois encore, les nécessités politiques, plus fortes que la froide et énergique raison, vont probablement laisser les Turcs à Constantinople. La

nécessité de ménager les susceptibilités des véritables musulmans, que les Turcs n'ont fait d'ailleurs qu'exploiter, la répercussion douloureuse qu'aurait aux Indes l'expulsion du Croissant de la tour de Léandre, l'humiliation que pourraient en ressentir nos sujets musulmans eux-mêmes, la nécessité de sauvegarder nos créances sur l'Empire Turc, beaucoup de motifs militent en faveur de cette solution; mais ne pourrait-on pas, suprême avertissement au dominateur étranger, restituer Sainte-Sophie à sa destination primitive?

Admettons donc que Constantinople demeurera le siège du Gouvernement ottoman. Dans cette hypothèse, les vilayets d'Europe (Constantinople, Tchataldja, Andrinople) doivent évidemment rester sous la domination du Croissant, bien que la population turque proprement dite n'y ait peut-être pas la majorité.

En Anatolie, Turcs, Turcomans, Kurdes et Tcherkesses forment indubitablement la grande majorité de la population; mais on ne saurait, en toute justice, tenir le vilayet de Trébizonde comme un vilayet appartenant à l'Anatolie, et il convient de formuler des réserves à propos du vilayet d'Adana; enfin, il faut tenir compte de la prépondérance de l'élément grec dans le voisinage de Smyrne.

Le rôle historique de la France en Orient.

Ce sont là des faits d'ordre ethnographique qu'il convient de rappeler pour commencer; mais ce ne sont pas les seuls dont il faut tenir compte. Il importe encore de se rappeler que, depuis longtemps, les nations de l'ouest de l'Europe ont joué un rôle dans les pays du Levant et qu'elles y ont fait sentir leur influence.

A cet égard, aucun autre peuple n'a fourni une action plus considérable et plus continue que le peuple de France. Un mot suffira pour évoquer les souvenirs de Charlemagne et des Croisades, ces *Gesta Dei per Francos*; il faut au contraire insister sur le mémorable traité dit « des Capitulations », unique par sa nature dans les fastes de l'histoire, négocié entre François I^{er} et Soliman le Magnifique en 1535.

Par ce traité, le pavillon français devient la protection obligée de tous les Occidentaux vis-à-vis des Musulmans et, en même temps, le roi de France devient le protecteur de tous les chrétiens latins résidant dans l'Empire Ottoman; il protège donc toutes les nations d'Europe lorsqu'elles vont négocier en Orient.

Avec le temps, ce droit de protection s'est singulièrement étendu par l'usage et tout chrétien, même sujet ottoman, est devenu en fait le protégé de la France.

Ce droit de protection sur les chrétiens sujets ottomans, n'a jamais été, il est vrai, officiellement reconnu par le Gouvernement turc, mais, constamment exercé avec succès vis-à-vis des autorités ottomanes, il est devenu une tradition

qu'on peut considérer comme une reconnaissance de fait (1).

C'est donc une servitude qui pèse sur l'empire ottoman et dont la France a la garde; elle s'est instituée, par un magnifique mouvement de charité, tutrice des chrétiens orientaux considérés comme mineurs, elle ne peut les abandonner.

L'exercice constant de ce droit, la présence des agents français pendant de longs siècles, ont eu comme conséquence que l'usage de la langue française s'est répandu dans l'universalité de l'Empire ottoman, Notre langue a pénétré jusque dans les parties de cet empire où le Turc n'ose pas s'aventurer; c'est ainsi qu'on la trouve parlée dans les points les plus reculés de cette partie du Kurdistan que l'on peut considérer comme pratiquement indépendante.

La place souhaitée par l'Angleterre en face de la part française.

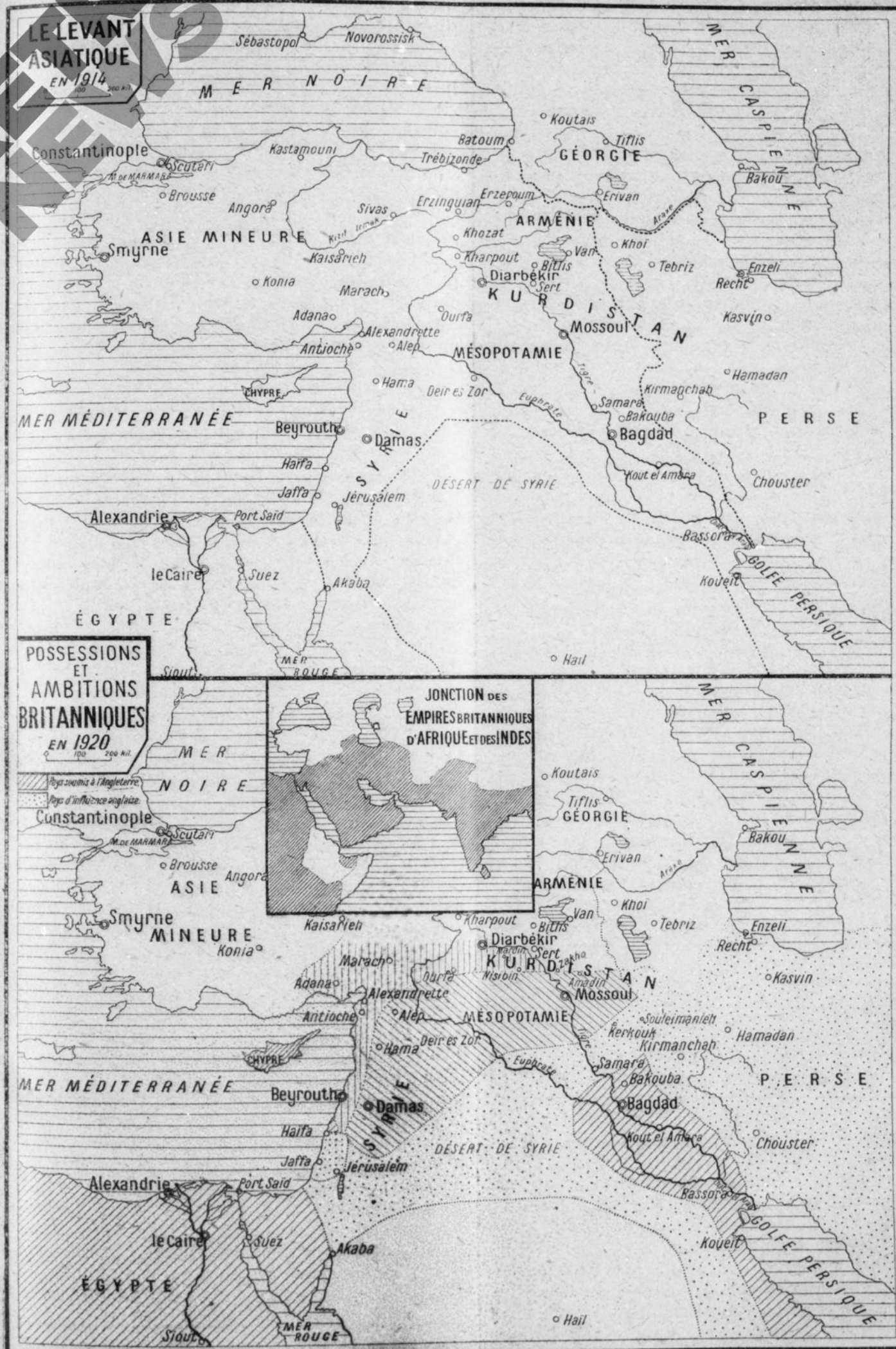
Comme ceux dont il a été question plus haut, ces faits sont de ceux qu'il importe de rappeler. Ce sont des faits certains; et si les autres peuples européens ont peu à peu battu en brèche l'influence et prétendu réduire le rôle de la France dans le Levant, ils sont loin d'être complètement arrivés à leurs fins. Sera-ce maintenant qu'ils y parviendront? Et l'Angleterre, « nation amie et alliée », va-t-elle porter un coup mortel à la France, qui vient de lui faire un rempart de ses armées! Telle est la question qui se pose aujourd'hui.

Pendant la guerre qui vient de prendre fin, l'Angleterre, désireuse de mettre son empire des Indes à l'abri de toute propagation du conflit, a porté ses armées dans la vallée du Tigre. Après des fortunes diverses, elle a fini par réussir à établir son front dans les environs de Tekrit. C'est là que se trouvaient les forces britanniques lors de la signature de l'armistice. Depuis, et par une opération qu'on peut considérer comme de simple police, celles-ci sont remontées jusqu'à Mossoul, qu'elles ont occupé.

D'autre part, l'Angleterre, s'étant assuré le concours du Chérif de la Mecque, a provoqué chez les Arabes un soulèvement tendant à secouer le joug turc et à faire recouvrer leur indépendance aux populations de la péninsule. Ce mouvement, elle l'a largement soutenu de ses deniers, en même temps qu'elle faisait miroiter aux yeux des Arabes la constitution d'un vaste Empire arabe.

Au dire de personnes qui peuvent être bien informées, le concours du Chérif de la Mecque à la campagne menée depuis l'Égypte vers la Syrie a été surtout décoratif. Si, en effet, les officiers ne manquaient pas dans le corps des troupes arabes, les soldats leur étaient en nombre à peine supérieur. Néanmoins, les Anglais veulent, aujourd'hui, faire payer par la France la collaboration

(1) Cette protection existe même, tout au moins comme tradition, vis-à-vis des chrétiens albanais.



Courtois de l'Asie Française.

G. Hure

(Les grisés dont mention n'est pas faite dans la légende de la seconde carte couvrent, l'un la zone bleue, soit française, l'autre la zone A, soit d'influence française, de l'accord de 1916).

que leur ont donnée le Chérif de la Mecque et ses sujets. Au nom des engagements pris par leur gouvernement à l'égard du sultan Hussein, ils demandent pour le fils de celui-ci, pour l'émir Fayçal, la majeure partie de la Syrie et les villes de Damas, d'Alep et de Mossoul. Comme l'influence anglaise s'exercerait alors d'une façon très prépondérante sur les villes saintes de la Mecque et de Médine, comme d'autre part les Anglais, tout en laissant (on ne sait pourquoi) Bagdad et Bassora en dehors du futur Etat arabe, appuieraient celui-ci vers le nord-est, comme enfin ils dominent à Mascate et à Koweït, sur la rive arabique du golfe Persique, il sera très aisé au souverain de la Mecque, soutenu par les énormes ressources de son puissant allié, de souder à nouveau les tribus éparses de la presqu'île arabique et d'en faire un tout compact et homogène. Ce n'est donc pas, en fait, le partage d'influence seulement sur l'ancien Empire ottoman qu'il s'agit de régler; ce partage d'influence s'étend aussi à la presqu'île arabique tout entière.

Voyons donc, comme surface et comme population, ce que représente cet immense territoire :

L'Empire des Osmanlis, en y comprenant Hedjaz et Yémen, représente une surface de 4.786.000 kilomètres carrés et une population de 22.000.000 d'habitants en nombres ronds. Ajoute-t-on à ce total le reste de l'Arabie, représentant 2.400.000 kilomètres carrés, et peut-être 10 millions d'habitants, on arrive aux chiffres de 4.786.000 kilomètres carrés pour la superficie et 32 millions d'individus pour la population.

De cet ensemble considérable, il resterait seulement à la Turquie :

	kilom. carrés	habitants
a) Les vilayets européens (Constantinople, Tchataldja, Andrinople).....	26.400	1.800.000
b) En Anatolie, les vilayets dont voici la liste :		
Ismidt (Sanjak).....	12.000	225.000
Bigha (Caza).....	6.000	170.000
Brousse.....	65.000	1.700.000
Smyrne (en partie seulement).....	50.000	1.500.000
Castamouni.....	50.000	2.000.000
Angora.....	70.000	1.000.000
Konia.....	102.000	1.200.000
Siwas.....	62.000	1.200.000
Soit, comme total général.....	443.400	10.795.000

Quelle serait, d'un autre côté, la part de l'Angleterre, si tous les désirs de son gouvernement étaient satisfaits?

	kilom. carrés	habitants
D'abord l'Arabie entière :	2.850.000	12.000.000
Plus les vilayets de :		
Bassora.....	138.800	1.000.000
Bagdad.....	140.000	975.000
Mossoul.....	91.000	496.000
Jérusalem.....	17.000	382.000
Zor.....	78.000	81.000
Total.....	3.314.800	14.934.000

Quant à la part de la France, elle serait réduite aux vilayets suivants :

	kilom. carrés	habitants
Alep.....	86.600	944.000
Beyrouth.....	36.000	727.000
Liban.....	6.400	500.000
Syrie.....	95.900	833.000
Total général.....	224.600	3.004.000

Et encore, n'est-il pas bien sûr que, pour donner satisfaction aux désirs de l'émir Fayçal, cette part ne serait pas très sérieusement écornée.

Donc, au maximum, la part de l'Angleterre serait, en chiffres ronds, seize fois plus étendue en surface et près de cinq fois plus forte en population que celle de la France.

Qu'on ne vienne pas dire que l'Arabie est une quantité négligeable; dans les mains anglaises, elle pourrait réserver des surprises inattendues pour beaucoup, mais qu'on peut cependant quelque peu prévoir.

L'Arabie n'est pas tellement inconnue qu'on ne puisse en aucune façon tirer son horoscope. A côté des parties irrémédiablement désertiques, elle contient des régions vraiment fertiles, comme l'Arabie heureuse, que les voyageurs comparent aux vallées de la Suisse. La région de Madian est, dit on, extrêmement riche en gisements miniers; on y a trouvé l'argent et l'or; ce que l'on sait laisse prévoir qu'on trouvera des gisements pétroliers dans l'intérieur de l'Arabie. Enfin, l'eau, plus précieuse que l'or dans ces contrées arides, peut être utilisée d'une façon beaucoup plus judicieuse qu'elle ne l'est actuellement et les ingénieurs anglais sont passés maîtres dans l'art de l'hydraulique. N'ont-ils pas, les premiers, dressé le plan de rénovation de l'hydraulique de la région babylonienne? et ne vont-ils pas, vraisemblablement, mettre en exécution ce projet, ressuscitant ainsi à leur profit le paradis terrestre légendaire? Or, on s'accorde à reconnaître que, dans beaucoup de régions de l'Arabie, on peut, en perfectionnant la distribution des eaux, doubler la population.

Le travail minier étendu, organisé d'une façon intense, comme savent le faire les Anglais, aiderait de son côté à fournir sa subsistance à une population largement accrue.

Ce n'est donc plus un Empire arabe unifié d'un seul tenant, obéissant plus ou moins directement à une impulsion unique, de 14 millions d'habitants, qui serait dans le flanc de notre malheureux petit domaine d'influence de 3 millions d'habitants. Ce seraient 24 millions d'Arabes, prêts à s'étendre et à déborder sur toutes les régions avoisinantes.

Nous savons de quoi sont capables ces populations endurcies à la dure existence de l'Arabie. Au début de l'Islam, Khaled marcha directement sur Tadmor (Palmyre) avec 9.000 hommes. Pendant cinq journées, ils traversèrent le désert, ayant pour tout breuvage le lait des chameaux et l'eau trouvée dans l'estomac des chameaux

égorgés; ils joignirent l'armée syrienne et tous réunis culbutèrent les légions de Byzance.

Les qualités de la race n'ont pas beaucoup changé; sa vie, ses occupations sont restées les mêmes, et il ne sera plus nécessaire de franchir le désert pour s'assembler sous les murs de Damas ou sous ceux de Mossoul quand le chemin de fer aboutira d'un côté à Caïffa et que le Bagdad-Bahn, devenu anglais, joindra d'un rail continu le golfe Persique à la Méditerranée.

Conséquences de la réalisation intégrale des aspirations Britanniques.

Est-ce bien là tout ce qui pourrait résulter de la réalisation des désirs anglais?

Pas tout à fait.

Dans la Perse, où la Russie défaillante laisse libre carrière au développement des entreprises britanniques, l'influence de l'Angleterre s'annonce comme devant être générale et absolue à brève échéance. C'est là un pays dont la superficie est de 1.645.000 kilomètres carrés et qui compte 19.000.000 d'habitants. Et de là résulte déjà un singulier accroissement du domaine britannique. Mais voici autre chose encore : de Mossoul à Bassora, la Perse confine au domaine que l'Angleterre convoite dans le partage de l'Empire Ottoman. La Perse, d'autre part, touche par sa frontière orientale à l'Afghanistan et au Belouchistan, frontière de l'Inde. Et voici, soudées en un tout unique, les possessions anglaises d'Afrique aux possessions anglaises d'Asie. L'Égypte et l'Inde ne sont plus des possessions distantes et séparées; ce sont les parties d'un seul et immense empire.

Or, les possessions anglaises du groupe de l'Inde sont énormes; elles comprennent :

L'Inde avec l'Assam et la Birmanie : 4.844.000 kilomètres carrés et 316.000.000 d'habitants;

L'Afghanistan : 200.000 kilomètres carrés (?) et 3.000.000 d'habitants;

Ceylan : 65.000 kilomètres carrés et 4.400.000 habitants;

Les Straits Settlements : 4.140 kilomètres carrés et 813.000 habitants;

Le Bornéo septentrional : 80.000 kilomètres carrés et 200.000 habitants.

N'oublions pas, d'autre part, l'Égypte et le Soudan qui ont une superficie de 3.500.000 kilomètres carrés et une population de 15 millions d'habitants.

La récapitulation totale, comme surface et comme population, de cet immense domaine s'étendant sans interruption des îles Philippines à la Tripolitaine, de l'Océan Pacifique au cœur de la Méditerranée, est de 13.642.000 kilomètres carrés et 372.000.000 d'habitants.

Cette soudure de son empire africain à son empire asiatique, qu'aucune guerre qu'elle eût pu entreprendre ne lui eût permis de réaliser, l'Angleterre l'édifia sur les victoires françaises. C'est notre héroïque sacrifice de Verdun qui

arrêta l'écrasante offensive allemande; ce sont nos troupes qui, dans la région d'Amiens, vinrent relayer les troupes britanniques défaillantes et arrêtaient la marche allemande vers la Manche, vers le rivage tant convoité de Douvres; c'est le sang français, c'est le génie français qui cimentèrent la victoire; c'est le lion britannique qui en va récolter tous les fruits! C'est à la suite de nos victoires que les parties encore éparses de l'empire colonial anglais vont être soudées ensemble, formant une possession grandiose beaucoup plus étendue, beaucoup plus peuplée que l'empire romain lui-même.

A voir les extensions désirées par l'Angleterre en Perse, en Arabie, en Mésopotamie, en Palestine, à voir les difficultés que nous avons eues pour stipuler, dans le traité de paix, les garanties politiques nécessaires à notre existence même, il semblerait que notre diplomatie ne peut triompher de la résistance britannique, qu'elle ne peut pas faire valoir nos droits, s'ils contrarient les desseins de l'Angleterre. Du fait de son alliée, pour tout dire, l'influence française paraît menacée en Orient d'un recul comparable à celui qu'elle a subi aux Indes et en Amérique sous le règne de Louis XV!

Nécessité d'une barrière internationale devant le danger islamique.

Mais est-ce seulement à un accroissement considérable de la puissance anglaise que nous allons aboutir? Et cette énorme population de 372.000.000 d'habitants, les 36 millions d'habitants de la métropole pourront-ils toujours la diriger et la maintenir?

Entre les différentes parties de l'immense territoire que nous avons indiqué tout à l'heure, il existe un lien commun plus ou moins robuste, plus ou moins atténué suivant les régions, mais toujours présent; ce lien, c'est l'islamisme.

Fort d'un passé glorieux, érigeant en vertus les qualités guerrières, plein de séduction et d'attrait pour les imaginations orientales toujours prêtes à s'enflammer pour les rêves, même les plus chimériques, l'islamisme prend à l'heure actuelle une importance extrême. Voici que ses doctrines sont prêchées avec une autorité considérablement accrue par le rayonnement du prestige acquis par les villes saintes de l'islam redevenues capitales d'Empire, ayant comme pierre d'attente, sur la rive européenne, la puissance du Sultan maintenu à Constantinople. Ne peut-on craindre qu'au souffle enflammé des Imans de la Mecque, de Médine, de Damas, du Caire même, un immense incendie ne s'allume, submergeant les armées britanniques, ces simples forces de police, et jetant sur l'Europe des hordes innombrables devant lesquelles la flotte britannique serait réduite à l'impuissance?

Parties d'Égypte pour libérer la Tripolitaine, la Tunisie, le Maroc, où les complicités ne leur manqueraient pas, venues d'autre part de la

Perse et du Turkestan et trouvant peut-être dans le bolchevisme russe un allié, ces hordes menaceraient l'Espagne d'un côté, Vienne et Moscou de l'autre, d'une invasion dont l'ampleur pourrait dépasser toutes les invasions précédentes. Y aura-t-il alors un Sobieski pour protéger Vienne? un Charles Martel pour renouveler les exploits de Poitiers?

Pour lointain qu'il puisse être, ce danger est trop considérable pour que toutes les nations du bassin méditerranéen ne soient pas appelées à monter la garde aux portes de la Méditerranée, au seuil de cet immense Empire dont l'énigmatique avenir ne peut que soulever les plus sérieuses appréhensions. Elles doivent être prêtes toutes ensemble, si besoin est, à barrer la route au flot envahisseur.

Nécessité pour la France de trouver en Orient une compensation à l'insuffisance des prévisions économiques du traité de paix.

Une autre considération, et non des moindres, milite d'ailleurs pour inciter la France à n'abandonner aucune des régions sur lesquelles peut légitimement s'étendre son influence.

Il est un point de vue qui semble avoir été complètement oublié dans les stipulations du traité de paix. Pour les Alliés, les garanties et les réparations eussent dû être de telle nature que, jusqu'à ce que la puissance la plus éprouvée eût complètement récupéré sa puissance économique et productrice, les changes eussent été maintenus dans le même rapport qu'avant le début du conflit.

Voici la France, privée d'une grande partie de sa puissance productrice, — détruite par l'ennemi dans la région du Nord, — absorbée par le travail de réfection des régions dévastées, obligée d'acheter à l'étranger ce qu'elle ne peut plus produire par suite des dévastations de la guerre. Comment veut-on que, sans mesures de protection spéciale, elle puisse se relever si, aux pertes de la guerre mêmes, il lui faut ajouter la saignée anémiant d'un change désespérément défavorable?

Dans un élan peu réfléchi d'humanitarisme, nos alliés ont pesé dans la balance pour ménager peut-être exagérément l'Allemagne, à qui revenait évidemment la charge d'alléger le fardeau dont elle a délibérément placé le poids sur nos épaules; mais du moins devaient-ils prendre des mesures pour que ce fardeau ne devint pas écrasant pour nous!

Cela n'a pas été fait.

Aussi avons-nous l'impérieux devoir de réserver à notre influence toutes les régions où nos droits sont d'ailleurs indiscutables et qui peuvent nous fournir, dans des conditions avantageuses, des matières premières dont nous avons impérieusement besoin. Or, nulle part ailleurs qu'en Palestine, en Syrie, dans le nord de la

Mésopotamie et au Kurdistan, nous ne pouvons trouver ces légitimes, ces indispensables compensations.

L'influence française en Syrie, en Palestine, dans le nord de la Mésopotamie et au Kurdistan, vis-à-vis des influences étrangères.

On sait que notre influence s'exerçait d'une façon prépondérante dans l'ancien Empire ottoman; *l'Asie Française* l'a prouvé à maintes reprises. Nulle part ailleurs qu'en Syrie, en Palestine et surtout au Kurdistan (on le sait aussi), elle ne marquait avant la guerre une avance aussi considérable sur les œuvres des autres nations.

En Syrie et en Palestine, la France possédait 543 écoles, avec 38.000 élèves, tandis que l'ensemble de toutes les autres nations ne comptait dans ces mêmes pays que 300 écoles et 23.000 élèves, parmi lesquels 6.000 élèves au maximum fréquentaient les écoles anglaises.

Parmi toutes ces institutions françaises d'enseignement, il en est une qui doit particulièrement retenir l'attention. Par l'ampleur de sa conception, par les immenses services qu'elle rend, non seulement à la Syrie, mais à tout l'Empire ottoman, l'« Université » de Beyrouth, dirigée par les Jésuites, mérite une mention spéciale. Elle comprend tout un ensemble d'organisations d'enseignement secondaire et supérieur :

1. Un collège secondaire (fondé en 1875) où se donne à la fois l'enseignement classique et l'enseignement moderne;
2. Un séminaire pour tous les rites orientaux, (fondé à Ghazir et transporté à Beyrouth en 1875) qui a fourni trois patriarches, 21 archevêques et évêques et des centaines de prêtres;
3. Une faculté de Philosophie et de Théologie, complétant l'enseignement du séminaire;
4. Une faculté de Médecine fondée en 1882, subventionnée par le Gouvernement Français, les diplômes étant délivrés par un Jury franco-ottoman, valables pour tout l'Empire Ottoman, pour la France et ses Colonies. 500 médecins en sont sortis; répandus dans tout l'Orient, on les trouve exerçant aussi bien à Constantinople qu'à Mossoul;
5. Une faculté de Langues orientales, fondée en 1903, publiant même des mémoires formant tous les ans un volume que tous les Orientalistes connaissent.
6. Une faculté de Droit;
7. Une école technique d'Ingénieurs, fondée, comme la faculté de Droit, en 1913 avec le concours de l'Université et de la Chambre de Commerce de Lyon;
8. Une imprimerie orientale et française, imprimant en quatorze langues et publiant un journal arabe semi-quotidien et une revue arabe bimensuelle.

Les établissements hospitaliers français ont un développement analogue à celui des établissements d'enseignement et, si nous n'avons pas les chiffres exacts pour la Syrie, du moins pouvons-nous dire qu'en Palestine seule, plus de 100.000 malades y sont traités tous les ans. Bien entendu, la majorité de ces malades est constituée par des musulmans.

Les droits séculaires de la France ne sont pas moins évidents sur la Palestine que sur la Syrie, et l'intégralité de cette région devrait rentrer dans la zone d'influence française. Si les Anglais ont besoin d'un débouché direct pour une ligne de chemin de fer à créer de Bagdad à Caïffa, rien n'empêche de leur concéder un droit de passage et la chose peut parfaitement se concevoir; mais il est nécessaire que la France soit prête, en ce point, à barrer la route au flot de l'Islam. S'il échappait, un jour ou l'autre, à la tutelle anglaise devenue insuffisante, l'Islamisme tenterait de déferler sur les bords de la Méditerranée; à travers l'Égypte, probablement soulevée, elle aussi, il menacerait les possessions européennes du nord de l'Afrique, Tripolitaine, Tunisie, Algérie et Maroc; et qui empêcherait la vague musulmane de venir déferler une fois encore sur les côtes maghrébines de l'Océan Atlantique?

En Syrie et en Palestine, en face des établissements français prépondérants, les établissements des autres nations européennes n'ont qu'une moindre importance; toutefois, ils ne sont nullement négligeables. Rien de semblable ne se produit au Kurdistan; là, l'influence française règne exclusivement et sans partage.

Aux 4.000 élèves qui, dans ces régions éloignées, fréquentent les écoles placées sous la haute direction des Dominicains français — que subventionne d'ailleurs notre gouvernement, — les autres nations européennes ne peuvent absolument rien opposer. On est tout à fait surpris, quand on parcourt ce pays, de constater l'immensité des résultats obtenus, par rapport à la modicité des subsides accordés. L'inlassable dévouement des Dominicains, prolongé pendant des centaines d'années, y a véritablement accompli des miracles.

Quelle preuve plus éloquente en peut-on citer que la liste des établissements créés par les Dominicains au Kurdistan!

A Mossoul même, en pleine Mésopotamie, on trouve: un séminaire pour le recrutement du clergé chaldéen et syrien; une école de garçons; une école de filles; une salle d'asile. Dans les faubourgs de Mossoul existent une école de garçons et une école de filles. Il n'y a qu'une imprimerie à Mossoul et cette imprimerie est française; elle appartient aux Dominicains, elle imprime en français, en arabe, en chaldéen, en syriaque, elle publie une revue mensuelle. Dans Mossoul, encore, un dispensaire prodigue chaque année ses soins à plus de 20.000 malades. La plupart d'entre eux sont musulmans, car ceux-ci préfèrent s'adresser aux Dominicains pour éviter les tentatives de prosélytisme que le dispensaire

anglais (peu fréquenté, du reste, pour cette raison) a l'habitude de placer comme préface au seuil de sa sollicitude. Comme complément du dispensaire, un hôpital a été créé pour les malades plus gravement atteints.

Dans les environs même de Mossoul, les Dominicains ont créé des écoles à Tell Keff, Alcoche, Bakoufa, Karacoché et Batnai.

Il ne faut pas oublier, en outre, que l'archevêque de Bagdad (lequel a jusqu'ici toujours été un Français) réside plus souvent à Mossoul qu'à Bagdad. A Mossoul, également, réside le patriarche chaldéen dont les suffragants, s'ils sont répandus plus spécialement dans la région de Mossoul, ont des représentants dans les environs de Bagdad, de Damas et d'Alep. Le protectorat français sur ces Chaldéens n'est pas un vain mot, puisque la France s'est vue obligée à une démonstration armée à Mytilène pour obtenir l'intronisation du patriarche chaldéen actuel.

Au Kurdistan même, la sollicitude des Dominicains a fondé un grand nombre d'écoles.

A Mar-Yacoub, nos missionnaires possèdent un couvent; là se trouve installée une Ecole normale; de là rayonnent des écoles foraines qui portent successivement l'instruction dans tous les villages environnants. Au couvent même, les Pères distribuent gratuitement des médicaments à de nombreux malades. 3.500 indigènes, tant chrétiens que mahométans, sont ainsi, en moyenne, secourus chaque année, et les Kurdes musulmans viennent souvent de très loin demander leurs soins aux missionnaires.

En outre, on trouve dans la région de Mar-Yacoub des écoles à Dehoc, Bersé, Mangueche, Daoudié, Tena, Araden, Bibeda, Comané, Lisan, Hachita.

Le patriarche chaldéen a confié la surveillance d'une partie de ses écoles aux Dominicains, tout en continuant à payer les instituteurs qui sortent de l'école de Mar-Yacoub. Ces écoles sont situées à Douré, Feté, Bechnieja, Am-Nouvé, Maya, Hayès, Malachta, Achri, Khoira, Monsaca, Kanibaloué, Tchakala, Thoutamaya, Bichouka.

A Séert, outre une école et un orphelinat de garçons, il y a une école de filles et un orphelinat comprenant ensemble 200 élèves. Les sœurs tiennent un dispensaire où elles secourent tous les ans 800 malades environ. A Djézireh, il y a une école de garçons et une école de filles. A Van, il y a également une école de garçons et une école de filles.

Cette œuvre considérable et fructueuse d'enseignement, les Dominicains ne l'accomplissent pas à eux seuls; ils y ont des collaborateurs: les élèves indigènes formés par eux à leur école normale de Mar-Yacoub, et les sœurs de la Présentation de Tours, secondées par les Membres de l'Association des institutrices indigènes, sorte d'ordre tertiaire, qui fait de ses membres des manières de chanoinesses ayant une situation privilégiée dans les villages où elles exercent. Ces institutrices indigènes sont très considérées; elles sont consultées par les familles pour toutes

leurs affaires et, bien qu'elles aient la faculté de sortir de l'Association pour se marier, elles usent très rarement de cette liberté.

Les Dominicains sont encore aidés dans leur œuvres par les nombreux prêtres chaldéens qu'ils ont formés et qui sont répandus dans tout le Kurdistan. Comme tous ces prêtres parlent le français et comme beaucoup d'autres élèves des Dominicains le parlent aussi, rares sont les villages où il est impossible de trouver un interprète français connaissant bien le pays. C'est là une particularité qui faciliterait grandement la pénétration française, et dont aucune autre nation ne pourrait trouver l'équivalent. En dehors des Dominicains et de leurs élèves, les étrangers ne pénètrent pas au Kurdistan; en effet, dans beaucoup des parties du pays que j'ai parcourues, j'étais le seul étranger ayant jamais pu avoir accès.

Bien que, en dehors des missionnaires Dominicains, aucun Français ne circule dans le Kurdistan, le rayonnement du prestige français est tel, le souvenir des grandes et généreuses actions autrefois accomplies par notre race est si répandu et si vivace que les espoirs de ses habitants se tournent encore et toujours vers la France. Toujours, les chrétiens du Kurdistan, — qui sont d'ailleurs officiellement les protégés de notre pays, — espèrent que son intervention bienfaisante viendra alléger leurs souffrances et améliorer leur sort. Aussi, les ai-je vus accourir sur mes pas comme si j'étais le précurseur annonçant la venue et l'aurore d'une ère nouvelle plus juste, plus miséricordieuse, plus équitable; et la réalisation de leur rêve me paraissait si incertaine et si lointaine que j'étais honteux de mon bien-être relatif, de ma liberté même, au milieu de leur abjection.

Aujourd'hui que cette réalisation est possible, la France ne peut pas faillir à réclamer la continuation de cette tutelle qu'elle a toujours exercée et qui, pour être complètement efficace, doit s'exercer sur les Kurdes eux-mêmes.

Six évêques chaldéens, un grand nombre de prêtres, ont été massacrés pendant la dernière guerre.

L'Angleterre, pendant son occupation de la région de Mossoul, a complètement négligé nos protégés, alors qu'elle déversait à flot les honneurs et l'argent sur tout ce qui n'était pas protégé français. Aux dernières nouvelles reçues de la région, les troupes anglaises abandonnent même la région de la banlieue de Mossoul, où se trouvent nos protégés chaldéens, et c'est vers la France qu'un suprême et pressant appel a été adressé. Si beaucoup d'entre eux, comme, du reste, beaucoup d'Arméniens aussi, ont été massacrés pendant la dernière guerre, ils le doivent bien plus à leur attachement pour la France qu'à leur croyance religieuse.

La France ne peut pas l'oublier: Nos droits politiques sur le nord de la Mésopotamie et sur le Kurdistan sont uniques; ils sont indiscutables; ils sont presque aussi importants à l'est qu'à l'ouest du lac d'Ourmia.

Importance économique pour la France de conserver intégralement sa zone d'influence.

Mais, demandera-t-on sans doute, au point de vue économique, quels avantages la France pourrait-elle retirer de sa tutelle sur ces régions?

Il suffit d'un seul mot pour les résumer: ces avantages sont *immenses*. Nord de la Mésopotamie et Kurdistan peuvent, en effet, nous fournir précisément les matières premières qui nous manquent et que nous sommes obligés de faire venir à grands frais de régions soumises à une domination politique étrangère. Nous en tirerons en abondance les céréales, principalement le blé, le coton, la soie, la laine, les matières oléagineuses (ricin, sésame, colza, etc.), le pétrole; pour le coton, les céréales, les matières oléagineuses, nous pourrions même devenir, à brève échéance, exportateurs, après avoir largement pourvu aux besoins de la métropole.

Ces régions constitueraient, d'autre part, pour l'écoulement de nos produits manufacturés, un débouché en quelque manière illimité; chemins de fer, usines d'égrenage, centre de production de force électrique, filatures, tissages, huileries, usines de conserves de toute nature, matériel agricole immense à fournir, matériel naval à créer pour tous ces transports, la constitution de tout cet outillage économique, donnerait du travail aux différentes branches de notre industrie et de notre commerce, réalisant cet idéal économique de payer en nature les matières premières importées.

Pour justifier cette appréciation d'ensemble, pénétrons maintenant un peu dans le détail.

Un des plus grands facteurs de la richesse économique des parties septentrionales de la Mésopotamie et du Kurdistan est constitué par son système hydrographique.

Tandis qu'au Kurdistan, berceau du Tigre et de l'Euphrate, les hautes altitudes permettent en hiver l'accumulation de la neige, réservoir où puisent en été les nombreux ruisseaux qui parcourent le pays, il en va tout autrement en Mésopotamie. Les plaies d'hiver s'étendent sur une période relativement courte (décembre-commencement de mai), et c'est par les eaux des rivières venues du Kurdistan que sont alimentés les trois fleuves de la contrée, le Khabour, le Tigre et l'Euphrate, ces deux derniers de beaucoup les plus importants.

Ainsi donc, au Kurdistan, extrême division des cours d'eau qui ne tarissent pour ainsi dire jamais (tout au plus, pour certains d'entre eux, entre fin octobre et commencement de décembre), et qui permettent l'irrigation par des moyens simples et peu développés; en Mésopotamie, au contraire, concentration des cours d'eau, qui sont réduits à un tout petit nombre et qui, s'ils roulent des eaux abondantes, ne permettent cependant l'irrigation sur des surfaces un peu

étendues qu'avec l'aide de travaux importants.

Indiquons d'ailleurs, pour fixer les idées, les caractéristiques principales de ces deux fleuves importants, le Tigre et l'Euphrate, qui limitent de part et d'autre la Mésopotamie et qui la séparent, ici, de la Syrie, et là, du Kurdistan.

L'Euphrate, en basses eaux moyennes, a un débit de 800 mètres cubes à la seconde; le plus généralement, il débite 1200 mètres cubes et, lors des crues, son débit est infiniment plus considérable (1). Sa pente, entre Biredjik et la mer, est de 0^m,217 par kilomètres (2). La réalisation de sa navigabilité sera donc relativement facile; il existe d'ailleurs déjà un service de batellerie (bateaux à fond plat) en aval de Deir-*ez-Zor*, et quelques bateaux, dont un petit vapeur, ont déjà remonté l'Euphrate jusqu'à la hauteur d'Alep.

Avec le débit considérable de l'Euphrate, on pourra non seulement irriguer sa vallée, mais encore créer des stations de force hydraulique très puissantes. Le lit de l'Euphrate a d'ailleurs une largeur beaucoup plus considérable que ne pourrait le faire soupçonner l'abondance de ses eaux. La cause en est dans les nombreuses îles, généralement très étendues, qui divisent perpétuellement son cours en plusieurs bras. Des cartes, fort imparfaites d'ailleurs, donnent en certains points une distance de 3 kilomètres, comme celle qui sépare les berges extrêmes des différents bras du fleuve. Telle est bien l'impression que l'on rapporte d'une excursion le long de ses rives; positivement, en certains points, on n'aperçoit pas l'autre bord (3).

Plus en amont, le lit du fleuve est mieux tracé. C'est surtout une falaise qui borde l'Euphrate du côté de la Syrie; du côté de la Mésopotamie, les pentes sont relativement douces, entre Biredjik et Deir-*ez-Zor*. La longueur de la vallée principale, en dehors de la zone montagneuse et qui devrait être comprise dans la zone française, est de 650 kilomètres en chiffres ronds; certains voyageurs estiment les possibilités agricoles de cette vallée égales, sinon supérieures, à celles de la vallée du Nil. Hypothèse, dira-t-on peut-être; mais les nombreuses villes ruinées qui jalonnent le lit du fleuve attestent la fécondité dont la vallée devait jouir autrefois; on peut citer notamment les ruines de Barbolisus, Zaget-*ed-Debsi*, Debsi, Tapsaque, Sifin, Kalaa-*Gerbar*, Susa, Heraclea, Niciphorium, Néchelé, El-Chour, Ksabe, Chanuca, Zenobia, Tibni, Dabusa... Et encore devait-il exister bien d'autres villes, dont toutes traces, et jusqu'au souvenir, ont disparu!

Le Tigre a une allure totalement différente de celle de l'Euphrate; il est plus rapide dans son cours, parsemé de rapides et de bas-fonds beaucoup plus nombreux. Sa navigabilité sera donc

plus difficile à réaliser que celle de l'Euphrate. En basses eaux, à la hauteur de Mossoul, le Tigre débite 400 mètres cubes à la seconde et ses crues sont extrêmement importantes. Sa pente, entre Diarbekir et Mossoul, est de 0 m. 80 par kilomètres; entre Mossoul et Bagdad, elle est notablement plus faible, et seulement de 0 m. 44 par km.; elle est donc inférieure à celle du Rhône entre Lyon et la mer (1), et par conséquent, dans cette dernière partie, la navigation pourra être établie sans trop de difficultés. La pente assez accusée de ce cours d'eau y rendra plus facile que sur l'Euphrate la création de stations de force motrice; le Tigre, comme l'Euphrate, pourra servir à l'irrigation de ses rives; dans la région de Mossoul, du reste, on retrouve les vestiges d'anciens travaux établis dans ce but.

De même que les régimes hydrologiques sont différents en Mésopotamie et au Kurdistan, de même aussi les climats sont totalement dissimilaires. En Mésopotamie, seules les pluies d'hiver permettent à l'herbe de croître et aux céréales de pousser; il ne tombe que juste les pluies nécessaires pour cette dernière culture, mais par contre, les pluies une fois terminées, aucune chute d'eau n'est plus à redouter. La moisson s'y fait toujours dans d'excellentes conditions; la température est naturellement très élevée en plein été, et le maximum constaté atteint souvent 46° à l'ombre.

Pour la culture du blé, c'est là le climat qui convient à peu près le mieux; aussi le rendement est-il très satisfaisant.

D'après des renseignements que je n'ai pu vérifier, le poids récolté serait de 60 fois le poids semé, tandis qu'en France ce même poids varie entre 20 et 10, et est même quelquefois moindre. Avant la guerre, dans la région de Mardin, le blé valait 6 francs les 100 kilogrammes; il semble bien qu'on ne doive plus compter maintenant sur des prix de ce genre, du moins ne pourrions-nous, nulle part ailleurs, trouver le blé à meilleur marché, surtout si nous y développons la motoculture, à laquelle les plaines uniformes de la Mésopotamie semblent admirablement convenir; tenons encore compte, d'autre part, de la proximité des pétroles du Kurdistan.

Dans ce pays, les pluies ont une période notablement plus longue qu'en Mésopotamie. De plus, l'altitude de la contrée en abaisse très sensiblement la température; tandis qu'en Mésopotamie, en plein cœur de l'été, toutes les herbes sont brûlées par le soleil, au Kurdistan, grâce en partie à l'extrême multiplicité des cours d'eau, tout est frais, riant, verdoyant, fleuri, et ses vallées ne peuvent mieux se comparer qu'à celles du midi de la France, soit le long du Rhône à hauteur de Valence, soit à celles du département du Var (1).

(1) Comme terme de comparaison, la Seine débite à la seconde 75 mètres cubes à l'étiage, 258 mètres cubes en eaux moyennes et 2.000 mètres cubes, lors de ses plus fortes crues.

(2) La pente de la Seine entre Conflans et Rouen est de 0^m,087 par kilomètre.

(3) La plus grande largeur du lit moyen de l'Euphrate ne semble pas dépasser 10 kilomètres.

(1) La pente du Rhône entre Lyon et la mer est de 0 m. 59 par kilomètre.

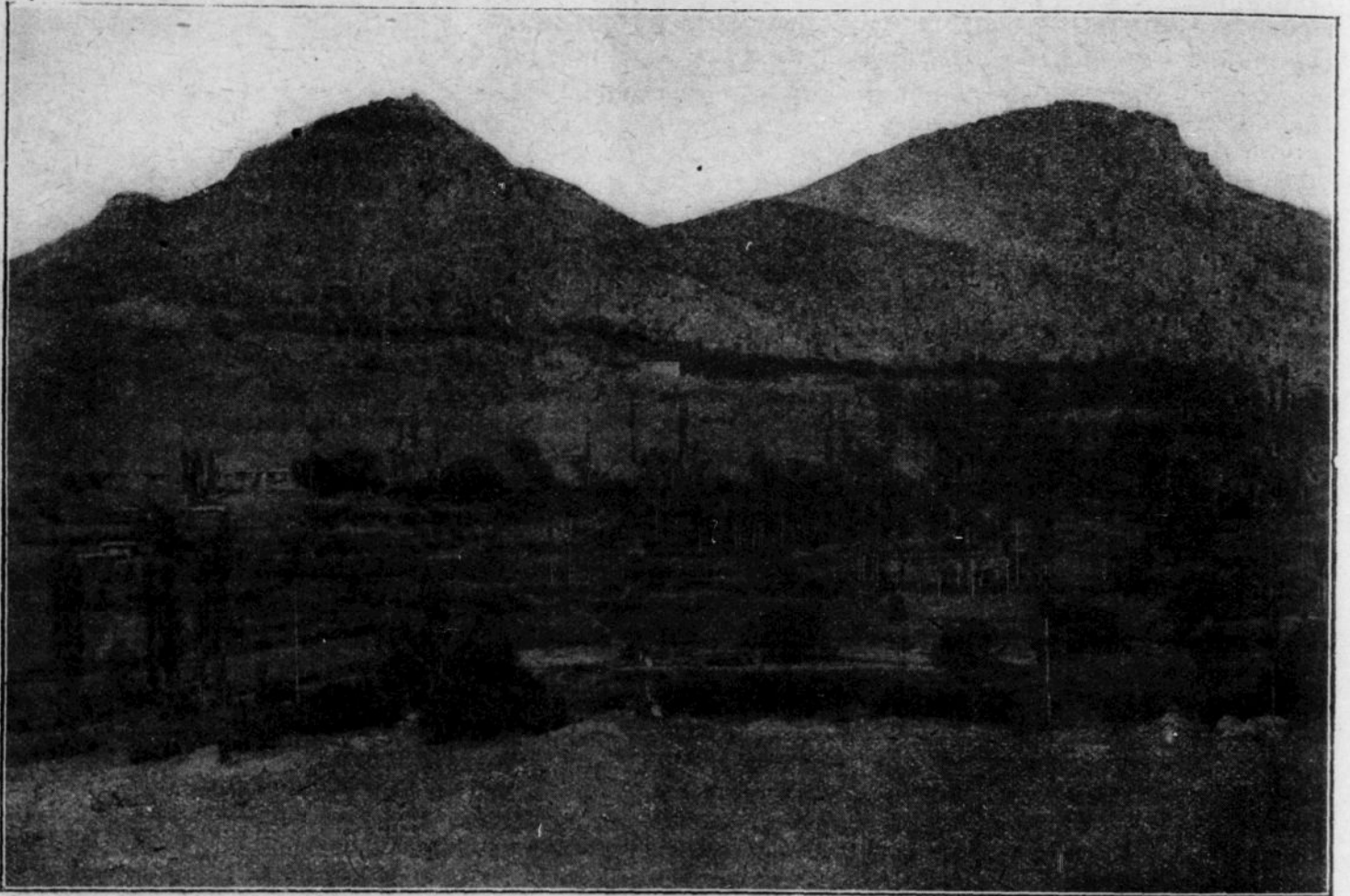
(1) Toutes les personnes auxquelles j'ai montré des photographies de cette région et auxquelles je posais la question suivante : « Si je vous disais que ces photographies ont été prises en France,

Comme, au plein cœur de l'été, il ne pleut pas, comme aussi l'eau est fournie en abondance par les sources du pays, on peut y réaliser des cultures intensives, le soleil ne faisant jamais défaut. Dans ces conditions particulièrement favorables, les cultures sont extrêmement variées.

En premier lieu, il faut citer la vigne, ancêtre de nos chasselas de Fontainebleau, qui provient de plants du Kurdistan envoyés à François I^{er} par Soliman le Magnifique; le tabac qui, avant la guerre, valait 0 fr. 50 le kilogramme; la pomme de terre, qui serait une ressource pré-

chier, le figuier, le pêcher, le grenadier, le pommier, le poirier, le cognassier, l'amandier, le cerisier, le merisier. Cette contrée paraît prédestinée à être un centre unique de production de confitures et de conserves de fruits. Avec le climat bien réglé du Kurdistan, la culture de la betterave donnerait certainement des résultats brillants, fournissant le sucre nécessaire à l'alimentation des fabriques de conserves.

A peu près tous les arbres utiles peuvent s'y développer. On y trouve le chêne, le chêne à noix de galle, l'érable, le frêne, le saule, le bouleau,



UNE VALLÉE DU KURDISTAN

cieuse pour les Européens appelés à vivre dans ces contrées; le mûrier, et, par conséquent, la soie; le coton, l'olivier, le sésame, le colza, le ricin, qui, avec l'abondance de l'eau et la permanence du soleil, se développent au Kurdistan dans une mesure inconnue sous nos climats.

Comme céréales, signalons le blé, l'orge, le seigle, le riz, le maïs, le sorgho, le blé noir, le millet.

Tous les arbres à fruits y croissent à merveille, car le Kurdistan est par excellence le pays des fruits; pour donner une nomenclature complète de ce que cet heureux climat peut produire, il faudrait énumérer tous les arbres à fruits. Notons en passant: le prunier, l'abricotier, le pista-

me répondriez-vous non? » m'ont répliqué: « Nous ne pourrions pas le dire ».

le peuplier, le genévrier, le pin, le charme, le térébinthe, le platane, le hêtre, le sorbier. Aux plantes astringentes, il convient d'ajouter le sumac et aux plantes utiles le chanvre.

Les nombreuses chutes d'eau qui existent au Kurdistan, les nombreux ruisseaux à pente torrentielle mais dont les eaux s'écoulent d'une façon permanente, permettraient de créer des stations de force hydraulique dont le minimum, en toute saison, ne serait pas inférieur à 500.000 HP. En créant des bassins de retenue pour régulariser les crues de printemps, (c'est là une création à laquelle la topographie des lieux se prête particulièrement bien), on arriverait facilement à doubler ce chiffre et on aurait en même temps une quantité d'eau beaucoup plus grande pour les irrigations d'été.

Déjà les indigènes pratiquent largement le système des irrigations. Celles-ci ne demandent d'ailleurs, à cause de l'extrême ramification des ruisseaux, que des travaux de peu d'importance. Ainsi, les habitants du pays arrivent, dans beaucoup d'endroits, à faire deux cultures par an; il est même permis d'espérer que, dans plus d'un cas et avec quelques perfectionnements, on pourra faire trois récoltes par an (1).

Le Kurdistan se présente donc comme une région exceptionnellement riche au point de vue agricole par l'abondance et la diversité de ses produits. Aucune région de la France n'est, à beaucoup près, aussi productive. Encore ne parlons-nous pas ici de la laine que les troupeaux de moutons du Kurdistan donnent en abondance.

Lorsque les moyens de communication le permettront, cette région pourra devenir un centre de villégiature d'été et d'automne, particulièrement attrayant. La sérénité permanente de son ciel sous lequel la chaleur n'est cependant pas excessive, l'abondance de ses ombrages et de ses prairies, le murmure de ses nombreuses cascades, tout concourt à rendre les excursions agréables et faciles. Même en l'absence de gîte, la circulation y est aisée, le matériel de campement pouvant se réduire à une seule couverture; on chemine à travers un pays aux aspects variés et séduisants et vers le soir, dans un site qui charme, on s'endort sous le bienveillant regard des étoiles, sûr de retrouver, le lendemain matin, le même soleil à son réveil; le ruisseau voisin se prête aux ablutions matinales et l'on repart frais et dispos vers de nouvelles découvertes et de nouveaux plaisirs.

Toute différente du Kurdistan par son climat et son hydrographie, la Mésopotamie n'offre la même variété ni dans son paysage ni dans ses cultures; loin des deux puissants fleuves qui l'encerclent, l'Euphrate et le Tigre, l'horizon est invariablement une ligne droite; le voyageur peut faire dans cette immense plaine des centaines de kilomètres sans rencontrer la moindre coupure du sol interrompant sa course rapide; eux-mêmes, les oueds, à sec la plupart du temps, ont leur cours à peine tracé entre des rives à pentes insensibles.

Le cœur même de la Mésopotamie, c'est le pays prédestiné à la grande culture: la motoculture est destinée à le mettre en valeur.

Dans les vallées proprement dites du Tigre et de l'Euphrate, grâce à la présence de l'eau, grâce aux irrigations, la végétation est parfois beaucoup plus variée. Le mûrier, et donc la soie, le chêne, l'érable, le frêne, le saule, le prunier, l'abricotier, le pistachier, l'olivier, le figuier, le pêcher, le grenadier, le micocoulier, le bouleau, le laurier, le sésame, le colza, le coton, le ricin, voilà ce que l'on peut y rencontrer.

(1) Les jardins convenablement arrosés peuvent produire de nombreux légumes aidant, par leur variété, à faciliter l'alimentation. On peut y trouver les salades, les pastèques, les concombres, le melon, le chou, le chou-fleur, les haricots, les pois, les lentilles, les fèves, les radis, les navets, les carottes, le céleri, l'oseille, l'asperge, etc., etc...

Les 600 kilomètres de la vallée de l'Euphrate, sur une largeur moyenne qu'on peut évaluer à 4 kilomètres environ, représentent une superficie de 2.400 hectares qui, s'ils étaient exclusivement cultivés en coton, pourraient produire annuellement 84.000 tonnes de coton égrené, en comptant sur un rendement de 350 kilogrammes à l'hectare.

A cette production déjà importante, il faudrait ajouter, dans la zone revendiquée par l'influence française, tout ce que peut produire la plaine d'Adana, où la culture du coton a déjà commencé à se développer, — tout ce qu'on pourrait produire le long du Khabour et du Tigre, et au Kurdistan. On arrive ainsi à une production qui dépassera certainement — en tenant compte, bien entendu, de l'alternance nécessaire des cultures, — les 346.000 tonnes de coton brut nécessaires à l'alimentation des filatures françaises.

Les cultures alternant avec le coton semblent devoir être celles des plantes oléagineuses, tout au moins en partie.

Ressources minières de la zone d'influence française.

Voilà pour les cultures; passons maintenant aux ressources minières de la zone sur laquelle la France peut légitimement faire valoir ses droits. Ces ressources sont nombreuses. Dans la Syrie proprement dite, on signale la houille dans le vilayet d'Adana, le lignite dans le vilayet de Beyrouth et dans celui d'Alep, le bitume, déjà exploité d'ailleurs, dans le vilayet de Damas.

Tous les environs de la mer Morte sont célèbres par les nombreuses inclusions bitumineuses qu'ils renferment. Le fer se trouve dans les vilayets d'Adana, de Beyrouth, de Damas. Le cuivre existe dans les vilayets d'Adana, d'Alep et de Damas. Le plomb argentifère existe également dans le vilayet d'Adana ainsi que le chrome, qui existe également dans le vilayet d'Alep. On aurait même signalé la présence de l'or aux environs d'Antioche.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les phosphates de chaux, les eaux minérales et les salines. Nous avons hâte, en effet, d'en venir aux ressources minières du Kurdistan, car ce pays est celui qui, au point de vue minier, semble mériter les perspectives les plus séduisantes.

Voici d'abord le pétrole dont les gisements sont répandus dans tout le Kurdistan et la vallée du Tigre. Ceux-ci ne sont d'ailleurs qu'une partie de l'énorme zone pétrolifère qui se développe du détroit d'Ormuz au lac de Van, sur une longueur de 1.600 kilomètres. De cette énorme zone, 1.200 kilomètres sont entre les mains anglaises; elles sont exploitées par l'Asiatic Petroleum Co, dont le gouvernement anglais est un des principaux actionnaires; il serait vraiment excessif que l'Angleterre prétendît absorber les 400 kilomètres restants, alors que seuls nous avons des droits dans la contrée et que la France

ne possède encore en propre aucun gisement pétrolifère dans le monde.

Dans la zone pétrolifère qui devrait, d'après les droits légitimes et indiscutables de notre pays, être réservée à l'influence française, le pétrole se trouve, en partant du sud, en de très nombreux points, dans la région Souleymanié-Kifri-Touz-Kourmati. Là, les indigènes, en creusant des fosses de quelques mètres de profondeur seulement, recueillent de notables quantités de pétrole qu'ils emploient directement pour leur usage individuel ou auquel ils font subir un raffinage très rudimentaire avec des installations d'une simplicité plus que rustique. D'autre part, le long du Tigre, on trouve encore le pétrole à Tékrit, au Djebel Hamrin, à Gayara, à Nimroud, à Hamman Hali, dans le voisinage de Mossoul et même à l'ouest de cette ville.

Enfin au Nord, dans les environs de Zahroh, on trouve le pétrole et les roches bitumineuses en de très nombreux points.

A première vue, c'est la région de Souleymanié qui semble devoir donner les résultats le plus satisfaisants; et c'est une raison nouvelle, venant s'ajouter à beaucoup d'autres, pour que l'influence française s'étende jusque-là.

La zone pétrolifère ainsi dévolue à la France aurait sensiblement la même étendue que la zone pétrolifère roumaine et l'allure géologique de la région kurde, beaucoup plus régulière que celle des bords des Karpates, rendra très vraisemblablement les recherches beaucoup plus faciles et les gisements pétrolifères beaucoup plus réguliers et plus continus. En sorte qu'à première vue on peut estimer que cette région serait susceptible de donner une production annuelle moyenne comprise entre un million et trois millions de tonnes.

Nous avons longuement insisté sur le pétrole. Ce n'est pas à dire que les autres ressources minières soient à négliger. Au point de vue du cuivre on doit signaler d'abord le gisement d'Arghana-Mobden, au nord de Diarbekir, dont la richesse est universellement connue et qui n'attend que des moyens de communication pour être mis en valeur; le cuivre existe en outre à l'état d'affleurements reconnus en de très nombreux points du Kurdistan; les oxydes de fer se retrouvent à chaque pas dans la même région, ainsi que la galène (qui a du reste fait l'objet d'exploitations rudimentaires de la part des indigènes), que l'antimoine et que la pyrite de fer. De cette dernière ont été reconnus des affleurements très importants.

On a enfin de très sérieuses raisons de soupçonner la présence de l'or au Kurdistan.

Il convient d'ajouter que, seule, une faible partie du Kurdistan a été prospectée, et précisément la partie qui doit être la plus pauvre en gisements minéraux; encore cette partie de la contrée n'a-t-elle été parcourue que par des explorations très peu nombreuses.

Il est donc fort probable que l'avenir réserve des surprises heureuses de ce côté.

Résumé économique concernant la zone d'influence française.

Actuellement, la Syrie fait un commerce extérieur total (importation et exportation) de 400 millions de francs par an. Ces résultats déjà brillants ont été obtenus malgré l'incurie, le désordre et la corruption du régime turc; sous une administration plus éclairée et plus intègre, quand l'activité française, plus sûre du lendemain, pourra y consacrer ses efforts, le développement sera sans aucun doute très rapide. Aussi ne semble-t-il pas téméraire de prédire que, dans une vingtaine d'années, le chiffre actuel aura au moins doublé et sera voisin du milliard.

Tenons compte, d'autre part, du Kurdistan. Sa surface est sensiblement égale à celle de la Syrie; sa population est de même densité; il est beaucoup mieux pourvu en eau que la Syrie, le climat en est beaucoup plus favorable au développement de cultures variées et, la plupart du temps, beaucoup plus rémunératrices que celles que la Syrie peut fournir; il a par ailleurs des ressources minérales beaucoup plus abondantes et peut donner une force hydraulique répandue partout à profusion. Il arrivera donc, dans le même laps de temps, à un commerce extérieur de même valeur que celui de la Syrie.

La Mésopotamie septentrionale, en y comprenant les confins syriens, est fort peu cultivée aujourd'hui; aussi sera-t-elle plus lente à se développer au début, mais, dans l'avenir, elle donnera au commerce extérieur un contingent beaucoup plus important qui, dans une vingtaine d'années, arrivera probablement à 3 milliards, pour augmenter notablement par la suite. Nous pouvons donc admettre, pour toute la zone que nous voudrions d'influence française (Palestine, Syrie, nord de la Mésopotamie, Kurdistan), un commerce extérieur d'une très grande importance.

Un autre raisonnement permet encore de se rendre compte des merveilleuses perspectives d'avenir que présentent ces pays.

La surface de la Syrie, de la Palestine, du Kurdistan et de la Mésopotamie est sensiblement la même que celle de la France. Les possibilités agricoles en sont certainement supérieures à celles de notre pays, car on y a un facteur constant, le soleil, et l'eau en abondance tout le long de l'Euphrate et du Tigre et du Khabour, et dans tout le Kurdistan. On peut donc y entreprendre, en fait de culture, à peu près tout ce que l'on voudra, et les résultats seront très supérieurs, pour la Mésopotamie et le Kurdistan, à ce qui est réalisable en Syrie, où l'eau fait relativement défaut.

Le cœur même de la Mésopotamie, moins bien pourvu en eau, est le climat idéal pour les céréales, car la régularité de ce climat, donne une récolte assurée et le rendement peut s'élever à 60 pour un.

Sera également considérable le rendement minier.

Admettons que l'ensemble du rendement agricole — lequel sera proportionnellement plus grand que celui de la France, vu les conditions excep-

ionnelles qui s'y trouvent réalisées — et du rendement industriel et minier ne dépasse pas le rendement agricole français : nous obtenons ainsi un chiffre de 17 milliards par un an. Voilà un chiffre qui peut, pensons-nous, être atteint dans une cinquantaine d'années.

Comme débouché pour nos industries, d'autre part, cette région est susceptible de fournir des débouchés énormes. Pour ne pas entrer dans trop de détails, bornons-nous à un seul chiffre : le matériel agricole nécessaire pour organiser la moticulture en Mésopotamie, serait compris entre 5 et 10 milliards, et certainement supérieur à 5 milliards. Pour toutes les autres fournitures de matériel, on arrive à des chiffres aussi impressionnants...

N'insistons pas davantage et recherchons, avant de terminer, comment pourrait être faite, dans l'ancien Empire Ottoman, la délimitation des zones d'influence britannique et française.

La délimitation des zones d'influence dans l'Ancien Empire Ottoman.

D'une part, la domination turque serait réduite à l'Anatolie et aux vilayets européens, la capitale restant Constantinople et les Détroits étant internationalisés. Pour sauvegarder les droits financiers de la France, pour ne pas lui imposer une déchéance, alors qu'autrefois, dans l'universalité de l'Empire ottoman, son action était indiscutablement prépondérante, les Capitulations devraient être conservées dans la zone turque et la part de la France dans les entreprises financières et industrielles rester ce qu'elle était avant la guerre, soit 70 %.

D'autre part l'Angleterre verrait soumises à son influence l'Arabie indépendante, l'Yémen et la Babylonie.

Pour le Hedjaz, à cause de la présence des Villes Saintes de la Mecque et de Médine, il semble nécessaire de prévoir un régime spécial. Tous les peuples, — et parmi eux beaucoup de peuples non chrétiens, — sont représentés à Rome ; de même, tous les peuples chrétiens ont leur organisation à Jérusalem, aussi bien d'ailleurs que les Israélites et les Musulmans. La même situation devrait exister à la Mecque. A ce foyer intellectuel de l'Islam, destiné à briller d'une splendeur nouvelle, où toutes les activités intellectuelles des peuples islamiques convergeront, il est indispensable que soient représentées au moins toutes les puissances ayant des domaines musulmans, afin de connaître et, au besoin, de faire modifier en temps opportun, les décisions qui pourraient y être prises. L'Angleterre ne doit donc pas être seule représentée au Hedjaz ; la France, à tout le moins, doit y jouir d'un droit de tutelle égal à celui de l'Angleterre. Ainsi tomberaient, dans une large mesure, les objections que l'on pourrait être tenté de faire à l'établissement du pouvoir de l'Emir Fayçal dans la région française (1).

(1) Inutile de dire que nous ne verrions aucune objection à ce que le Hedjaz soit soumis à un large contrôle international.

Il ne sera pas superflu de faire remarquer qu'il est nécessaire, qu'il est indispensable à la sécurité de la Syrie que les villes de Damas, Alep, Homs, Hama, soient exclusivement occupées par des garnisons françaises. Avec cette précaution, la protection de la Syrie devient une simple opération de police ; il suffira, en effet, de surveiller les voies d'accès venant du désert, où aucun rassemblement de forces importantes ne peut se faire.

Il importe de remarquer en outre qu'aucune raison ne justifie la sujétion de Mossoul à l'autorité de l'émir Fayçal. On ne saurait trop le répéter : Mossoul est la capitale du Kurdistan ; s'il y a des Arabes à Mossoul, on y rencontre également toutes les autres races de la contrée : Kurdes, Yézidis, Jacobites, Nestoriens, Chaldéens ; les Arabes de Mossoul n'ont aucun rapport avec les Arabes nomades, dont les migrations n'atteignent même pas Mossoul ; quant aux nomades de la partie de la Mésopotamie qui avoisine Mossoul, ce sont des tribus kurdes, et vouloir les placer sous l'autorité de l'Emir Fayçal, c'est se ménager des sources de conflits, où, vraisemblablement, les Arabes n'auront pas le dessus. De plus, toute la banlieue de Mossoul est à peu près exclusivement chaldéenne, habitée, par conséquent, par des protégés français. A peine pourrait-on y citer quelques rares villages arabes ou kurdes.

Ce serait donc une grave faute de séparer Mossoul du Kurdistan. Pourquoi les Yézidis, les Nestoriens, les Chaldéens, les Kurdes, les Jacobites seraient-ils soumis à une domination arabe ? Fatalement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, la domination arabe devra disparaître de Mossoul.

La Grèce, dans la région de Smyrne, doit avoir une zone d'influence qu'il est équitable de lui reconnaître, utile même de lui ménager, pour l'intéresser à la protection de ces marches d'Europe que vont devenir les rivages de l'Asie Mineure.

De même, l'Italie doit être conviée à prendre sa part de cette surveillance nécessaire.

Quant à l'Arménie, dont les Etats-Unis ne semblent pas disposés à assumer la protection, serait-ce trop demander que de souhaiter la voir revenir dans la zone française, comme aussi la Géorgie et l'Azerbeïdjan ? Ainsi, responsable de la sécurité de l'Europe dans le Levant, la France pourrait veiller sur les voies d'accès du Caucase, dont on ne saurait nier l'importance.

Telle est la répartition des zones d'influence qui nous semble à la fois la plus équitable et la plus conforme aux intérêts bien entendus de l'humanité tout entière. Elle tient compte à la fois des droits acquis et des services rendus ; elle endigue, pour le plus grand bénéfice de toutes les puissances colonisatrices de qui relèvent des populations musulmanes, les prétentions exagérées des Arabes, dont l'ambition a été malencontreusement surexcitée par certains agents britanniques au cours de la grande guerre ; elle tient compte, enfin, des préoccupations de nos amis et

alliés et ne retire à l'Angleterre aucun des pays qui lui permettent d'assurer complètement, du côté du nord-ouest, la protection de son Empire des Indes, ni l'Iran, ni l'Irak-Arabi. Elle assure sur le pied d'égalité, c'est-à-dire sur le seul qui convienne, la collaboration de la France et de l'Angleterre dans le Levant. Sans doute, au cours de leurs conversations quotidiennes, les diplomates pourront-ils en modifier plus ou moins complètement l'économie; ils ne le feront qu'en sacrifiant les aspirations des populations chrétiennes de la Turquie d'Asie, et la tranquillité de colonies ou de possessions européennes dont les habitants sont en très grande partie des sectateurs du Coran et ne cessent, par conséquent, de tourner les yeux vers les villes saintes de l'Islam.

LES REVENDICATIONS DES ASSYRO-CHALDÉENS

Dans son numéro de février-juillet 1919, *l'Asie française* a déjà entretenu ses lecteurs (p. 190-192) des revendications des Assyro-Chaldéens; elle en a exposé les grands traits, et elle a indiqué en même temps les obstacles qui pouvaient s'opposer à leur réalisation, comme aussi les motifs pour lesquels la France devait travailler à les faire triompher. Nous revenons, dans le présent numéro même, sur ce sujet; nous le reprenons de manière plus complète et sous ses différents aspects. Ici, c'est le point de vue économique que traite surtout un de nos collaborateurs; il a visité le Kurdistan, il en a étudié les « possibilités » et constaté les très réelles richesses; nul ne pouvait, mieux que lui, montrer la grande valeur de la région. Là, c'est le point de vue ethnique et politique sur lequel nous nous arrêtons surtout; non moins que l'économique, en effet, ce côté de la question assyro-chaldéenne mérite d'être soigneusement examiné.

Il convenait enfin de publier le texte même des revendications des Assyro-Chaldéens, comme déjà nous avons publié naguère, dans cette *Revue*, celui des revendications de tant d'autres nationalités de l'Asie antérieure. Nous n'avions pas pu le faire jusqu'à présent; aujourd'hui seulement, nous sommes à même de réaliser notre dessein. Les premiers délégués Assyro-Chaldéens à la Conférence de la Paix, MM. Saïd A. Namik et Rustem Nedjib, ont en effet distribué tout récemment le mémoire dans lequel ils plaident la cause de leurs compatriotes et en font connaître les aspirations. C'est de ce mémoire que nous détachons les lignes suivantes, autrement dit l'énoncé le plus complet et le plus authentique des revendications assyro-chaldéennes.

On peut, disent les signataires du mémoire, les résumer ainsi :

I. Former un État Assyro-Chaldéen autonome et qui devra devenir par la suite indépendant.

Cet État comprendra :

- A. Le vilayet de Mossoul en entier;
- B. Le vilayet de Diarbékir (mise à part la partie qui se trouve au nord du Mourad-Sou, branche sud de l'Euphrate supérieur);
- C. Les régions du Sandjak d'Alep et d'Ourfa (Vilayet d'Alep) et du Sandjak de Dîr-el-Zor, situé à l'est de l'Euphrate;
- le Sandjak de Seert (Vilayet de Bitlis);
- le Sandjak de Hakkîari (Vilayet de Van);
- D. Les territoires présentement Persans de Ourmia et Salmas situés à l'ouest du lac d'Ourmia.

II. Le développement de la population et la prospérité d'un État exigent l'accès à la mer. Nous demandons deux débouchés;

- 1° Sur la Méditerranée par Alexandrette;
- 2° Sur le Golfe Persique par le Tigre, l'Euphrate et le Chatt-el-Arab.

Sur ces voies fluviales et terrestres, la liberté du transport des voyageurs, quels qu'ils soient, et des marchandises doit nous être assurée en franchise complète.

III. Le tracé de la frontière se trouve sur la carte ci-incluse (1).

La délimitation précise et définitive sera faite par une commission mixte comprenant à la fois des délégués Assyro-Chaldéens et des délégués des États voisins.

IV. 1° L'existence de la nation Assyro-Chaldéenne sera garantie par les puissances de l'Entente et la ligue des nations.

2° La nation Assyro-Chaldéenne demande le mandat d'un grand État de l'Entente pour une durée qui lui permettra d'acquérir l'aptitude à se gouverner elle-même; pour le choix de la puissance mandataire la Délégation Assyro-Chaldéenne devra être consultée.

3° Les Assyro-Chaldéens restés en dehors de la métropole demandent la garantie de leur développement national et tous les droits civils et politiques.

4° Les Assyro-Chaldéens, victimes des massacres, persécutés ou contraints à l'émigration par les gouvernements Turc et Persan, demandent le paiement d'une indemnité réparatrice par ces deux gouvernements. En revanche l'État Assyro-Chaldéen s'engage à prendre sa part des Dettes publiques Ottomanes et Persanes.

5° L'État mandataire aura les droits et les devoirs suivants :

A. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter le renouvellement des massacres et permettre à l'État Assyro-Chaldéen de se constituer librement.

B. Désarmement de toute la population.

C. Sanctions contre tous ceux qui ont pris part aux massacres, déportations, spoliations, destructions, et leurs complices.

Expulsion de tous les suspects.

D. Mesures à prendre pour que tous ceux, qui ont été contraints, par la violence, d'embrasser l'Islamisme, reviennent à la religion de leurs pères.

E. Restitution de tous les biens, meubles et immeubles particuliers et nationaux à leurs propriétaires légitimes.

Reconstruction des édifices détruits.

F. Liquidation des biens meubles et immeubles nationaux, et des biens meubles et immeubles particuliers.

(1) La carte dont il est question ici est celle dont nous avons reproduit plus haut (p. 72) la partie principale; on y trouvera l'indication des frontières demandées par les signataires du mémoire pour le futur État assyro-chaldéen.

des Assyro-Chaldéens tombés hors de la métropole sans laisser d'héritiers.

Cette liquidation s'opérera sous le contrôle d'une Commission nommée par l'État Assyro-Chaldéen.

G. Les Assyro-Chaldéens restés hors de la métropole auront la faculté pendant cinq ans de se réclamer pour eux et leurs enfants mineurs de la nationalité Assyro-Chaldéenne.

Indochine

La propagande nationaliste en Cochinchine. — Une polémique attentivement suivie par la presse indochinoise divise actuellement Annamites et Chinois de Cochinchine.

Ces derniers, constate un rédacteur du *Courrier saïgonnais*, « observent et s'étonnent un peu de cet esprit de solidarité et de spontanéité qui ne s'est pas encore vu chez les Annamites et qui leur rappelle le temps si proche de leur révolution. Ils craignent surtout pour leurs compatriotes de l'intérieur. Ce sont eux-mêmes qui m'ont appris que le mouvement est général et peut devenir dangereux pour les Chinois dans les provinces, alors qu'il est à peine perceptible à Saïgon et à Cholon. Dans ces deux villes, les Annamites sont perdus dans les populations européenne et chinoise. Ce n'est pas le cas dans les provinces où les Chinois sont en infime minorité. Il paraît que, dans l'intérieur, nos protégés s'entendent admirablement et s'organisent avec calme. C'est ce que redoutent les Chinois. »

L'anxiété marquée par le commerce chinois en Cochinchine s'explique aisément; la menace d'organisation économique et la propagande dirigée contre lui par un groupe d'Annamites influents, correspond assez exactement aux procédés de boycottage couramment utilisés en Chine contre l'étranger. Nous apprenons, en effet, qu'un Comité exclusivement composé d'Annamites s'est tracé un programme d'action. Après avoir fait appel à tous les intérêts indigènes en opposition avec ceux de l'intermédiaire chinois, il tente de fonder une société commerciale au capital de 100.000 piastres.

Il serait évidemment puéril de fonder l'espoir de ruiner le commerce des Asiatiques étrangers sur les jeunes compétences et les moyens financiers d'un aussi modeste groupement. M. Maspéro, gouverneur p. i. de la Cochinchine, n'a pas manqué d'en faire la sage remarque devant l'Assemblée générale des commerçants et industriels annamites (1). « Vous prétendez (a-t-il dit) accaparer le commerce de la Cochinchine en fondant une société au capital de 100.000 piastres, alors que ce commerce exige, bon an mal an, un rou-

lement de fonds de 30 à 40 millions de dollars? Qu'est-ce que cela prouve? Que malgré votre bonne volonté, vous n'avez encore pour la plupart aucune idée des réalités commerciales. »

Puis, poursuivant son œuvre de conseiller dévoué, de véritable ami des Annamites, M. Maspéro s'attachait à expliquer à ses auditeurs la complexité d'une entreprise bien moins considérable que l'œuvre projetée par cette Société annamite, et pénétrait jusque dans les détails pour la leur faire bien comprendre.

Prenons, disait-il, le commerce du riz qui est celui que, rationnellement, vous devez tendre à exercer vous-mêmes, puisque c'est vous les producteurs. Dans une petite brochure qu'il écrivait en 1918 et intitulée *Nông nghiệp trong té hòi*, M. le phu Luong disait ceci : « Si les Chinois ont pu jusqu'ici alimenter leurs grandes usines de Cholon, c'est grâce à une organisation latente depuis longtemps déjà et qui comprend des maisons d'achat disséminées un peu partout dans l'intérieur; des sociétés de transport, des bailleurs de fonds, etc., etc... qui ne sont que des ramifications de ces usines elles-mêmes! Voilà la première difficulté à laquelle pourra se heurter pour le moment une rizerie annamite. Mais cette difficulté est encore moins que celle qui consiste à vendre les produits de l'usine, le riz décortiqué. »

En effet, le commerce du riz est des plus complexes. Il faut avoir des acheteurs qui vont dans l'intérieur chercher le paddy, des sampans pour le charger, des équipes de bateliers pour le transporter à Cholon, des débardeurs, des magasins où le déposer en attendant l'usinage, des usines pour le transformer en riz, des sacs pour l'expédier à l'étranger. Il faut s'être assuré les acheteurs, avoir passé avec eux des contrats, non seulement des contrats de vente, mais, la plupart du temps encore, des contrats de change lorsqu'on traite avec une place étrangère. Il faut s'assurer du fret pour transporter la marchandise jusqu'au pays de livraison. Il faut se procurer enfin une clientèle, des commissionnaires, des représentants. Œuvre gigantesque, pour qui, comme vous, est complètement étranger à toutes ces questions.

Bien plus, une question de temps intervient : il y a en Cochinchine 1.500 *ghe-chài* dont 80 0/0 appartiennent aux Chinois; les équipages sont en majorité chinois, chinois les débardeurs qui les chargent ou les déchargent. Combien mettez-vous de temps, le jour où vous voudrez effectuer par vous-mêmes le commerce du riz, à constituer cette flottille indispensable, à constituer les équipages nécessaires? Faites le calcul vous-mêmes en songeant que pour un simple *ghe-chài* il faut au moins un délai de trois mois pour se faire livrer. Que dirai-je des usines dont la seule construction demande un temps très long, en admettant même que vous soyez sûrs de pouvoir faire livrer immédiatement les commandes que vous passeriez.

Si peu préoccupant puisse-t-il être et si grande aussi puisse être l'inexpérience décelée par ses promoteurs, ce premier pas dans la voie d'une organisation basée sur la solidarité d'intérêts et soutenue par l'esprit de race, inquiète « l'hôte » chinois. Homme d'affaires avant tout, s'il ne voit assurément pas sa déconfiture prochaine dans un déchaînement d'ambitions remuantes, dont les menées plus ou moins violentes ne seraient pas tolérées par la nation protectrice, il sait fort bien néanmoins que l'autorité française, que le commerce européen ne refuseront pas leur sympathie et leurs

(1) On trouvera un important fragment de ce discours dans le numéro de février de *L'Asie française*, p. 58.

encouragements aux efforts calmes mais persévérants par lesquels nos protégés pourraient tenter de s'assurer leur participation légitime au gros négoce si longtemps monopolisé en fait dans leur propre pays par les sujets du Céleste empire. Si négligeable qu'apparaisse, à l'examen des gens d'expérience eux-mêmes, la faible mais tapageuse offensive déclanchée contre eux, les négociants chinois s'émeuvent de cette première déchirure pratiquée dans leur réseau mercantile si laborieusement tissé sur tout le delta du Mékong.

Heureux jusqu'à ce jour dans le pays du « midi tranquille », « comme pigeons entrés dans le grenier à riz », ils restent quelque peu hébétés de l'alerte. Une claire indication de la gravité qu'ils lui attribuent, nous est donnée par un appel de détresse dont voici la traduction, telle que l'a publiée le *Courrier saïgonnais* :

Les Chinois qui s'établissent ici pour faire du commerce, achètent des produits locaux qui se chiffrent chaque année par millions. Si les Annamites étaient avancés dans le commerce et l'industrie, et s'ils s'installaient en Chine pour acheter des produits du pays, nous serions très heureux de les recevoir. Grâce à la bienveillante protection de la France, les Chinois qui ont quitté la Chine pour venir faire du commerce en Cochinchine ont pu jusqu'ici se livrer paisiblement à leur travail. Mais l'Annamite est le propriétaire, le Chinois est l'hôte. L'autorité et la puissance du propriétaire par rapport à celles de l'hôte sont en faveur du premier. Le Chinois comprend trop bien sa situation d'hôte pour risquer de mécontenter l'Annamite. D'ailleurs l'hôte peut-il se passer du propriétaire ? Si aujourd'hui l'Annamite commence à maltraiter le Chinois, c'est parce que l'Annamite voit que le Chinois est faible, n'ayant pas les moyens de résister. Quant à nous, Chinois, nous ne savons que faire ; du moins, nous connaissons le gouvernement français, qui, s'il approfondit les causes du conflit, ne saurait laisser les Annamites agir comme ils le font pour semer le trouble dans l'esprit de la population. La France est un peuple instruit, savant, aimant la paix. Au reste, sur cette terre, vivent pas mal de sujets de nations civilisées. Il y en a sans doute qui ne manqueront pas d'étudier le mouvement actuel afin de faire ressortir le rôle véritable des Chinois en Cochinchine. Il n'y a pas en effet de raison pour que la vérité se cache toujours ainsi ! Si j'exprime mes doléances aujourd'hui, c'est parce que la Société commerciale annamite a décidé de faire distribuer dans toutes les provinces de Cochinchine le discours de M. Nguyen. Je crains fort que ce discours donne lieu à des équivoques susceptibles d'intensifier la haine des Annamites vis-à-vis des Chinois. Nous n'avons pas voulu répondre aux allégations fausses dirigées contre eux. Notre silence a fait croire au monde cochinchinois que le tort vient des Chinois. Mais ne pouvant me taire, je me permets de soumettre ces fausses allégations au jugement clairvoyant et impartial des nations, avec l'espoir d'aboutir à une réconciliation possible des deux peuples. Fidèle à mon but, je laisse aux hommes impartiaux le soin de conclure.

Puisque les Annamites ont forgé de toutes pièces des accusations terribles contre nous, je demande à nos compatriotes de traiter à l'avenir avec la plus grande courtoisie leurs clients annamites. Si quelques-uns d'entre nous entretiennent des relations amicales avec des Annamites, il y aurait intérêt à ce qu'ils leur expriment leurs francs sentiments d'amitié pour détruire la haine qui est au fond de leur cœur. Je demande en outre à nos chefs de congrégations de faire des démarches auprès de l'autorité française pour calmer le mouvement antichinois et éviter une

haine réciproque. Cela pourrait mettre en danger et la vie et les intérêts des Chinois...

L'auteur de cet onctueux plaidoyer y témoigne d'une juste conception de la condition politique actuelle des Chinois en pays annamite ; mais confiant dans l'impérieux devoir de vigilance qui s'impose en pareille circonstance à l'autorité française, il s'en remet très judicieusement à elle, et sans la moindre provocation à l'adresse de ses adversaires, du soin d'assurer la sécurité de ses compatriotes. Il n'ignore pas, en effet, que ceux-ci ne sont pas seuls intéressés au maintien de l'ordre.

Il est incontestable que, sous couleur de s'associer à une propagande ne visant, tout au moins ouvertement, qu'à l'émancipation économique, quelques novateurs indigènes marquent la plus fâcheuse tendance à sortir d'une méthode progressive de concurrence loyale, pour s'introniser tribuns du peuple annamite et pour le porter aux excès. Un factum publié par la *Tribune indigène* du 25 septembre 1919 ne laisse aucun doute à cet égard. En nous contraignant à sévir contre quelques ambitieux, que pourrait momentanément soutenir l'esprit de race d'une population mal informée, nos jeunes révolutionnaires ambitionneraient-ils déjà l'auréole d'un nationalisme intégral ?

Nous sommes encore trop insuffisamment documentés sur les événements pour prétendre formuler une réponse précise à pareille question ; et ce n'est pas ici qu'il convient d'ouvrir le procès d'un malaise très localisé. Il suffira de dire que ce malaise, si localisé soit-il, doit solliciter l'attention de l'administration française. Celle-ci saura, nous n'en doutons pas, « sauver les accords » de l'harmonie qu'il importe à l'heure actuelle de rétablir au plus vite entre peuple *producteur* et peuple *acheteur*, car tel est bien, croyons-nous, le caractère essentiel des rapports sino-annamites. Cette harmonie est la condition nécessaire d'une prospérité économique qui est en tous pays le meilleur moyen de gouvernement à l'intérieur, de même que la solidarité économique entre peuples est, à l'heure présente, sous la pression toujours croissante des besoins réciproques, le plus sûr garant de leur bonne entente.

Mais c'est tout le grave problème mondial actuel qui est ainsi posé à l'occasion d'une manifestation isolée, encore que bien caractérisée, de « l'esprit de race » ; et malheureusement, l'importance universellement admise de ce problème n'affecte que fort peu les jugements rapides et simplistes d'une collectivité relativement restreinte, ligottée dans son égoïsme ethnique par le langage, par la religion, par les coutumes résultant de son organisation nerveuse, de sa mentalité, de son milieu, en un mot de sa « sensibilité de race ».

Il faut le dire, l'esprit de race s'affirme et s'ex-tériorise trop objectivement aujourd'hui, en Asie comme en Europe, pour ne pas retenir la plus

sérieuse attention de la part des gouvernements européens; là est la borne où se heurte, sur toute l'étendue du continent asiatique, l'effort de conciliation. Partout, devant l'étranger, le mur se dresse. Le mouvement, que nous voyons se développer en Egypte, en Syrie, en Asie Mineure, aux Indes anglaises, en Chine, est en germe aux rives du Mékong et du fleuve Rouge. L'Annam est voisin de la Chine du Sud où, sous l'action des minorités « Jeune-Chine », impatientes de toute tutelle, le mouvement séparatiste, né de l'instabilité économique d'un trop vaste empire, a très vite fait sien l'idéal nationaliste. D'autre part, l'Annam est stimulé par l'exemple du Japon, qui est fortement concentré depuis longtemps. Il a, lui aussi, ses théoriciens et ses novateurs zélés qui prétendent s'inspirer des idées que l'Europe a mis des siècles à s'assimiler à travers les révolutions, et les ériger en principes politiques et sociaux.

Ces idées, ces principes paraissent simples à ceux qui les invoquent; ce sont en réalité de véritables explosifs dont le mécanisme compliqué échappe à leur intellect, et qui constituent entre leurs mains des instruments fort dangereux pour eux-mêmes et pour leurs concitoyens.

La France ne peut pas ne pas surveiller pour les guider ces mains novices et imprudentes; elle manquerait à son devoir de grande puissance protectrice en tolérant qu'au nom de son propre libéralisme, les novateurs annamites fissent croisade contre un pouvoir régulateur qui, seul, peut assurer l'évolution rationnelle d'une civilisation trop vieille, d'une race trop différente des modèles qu'elle se donne pour s'y soustraire prématurément.

Cii. B.

Levant

L'occupation de Constantinople par les Alliés. — Depuis quelque temps déjà, par suite des erreurs commises par les gouvernements alliés au sujet de la Turquie, des lenteurs et des tergiversations de leurs chefs et des bruits plus ou moins exacts qui avaient été répandus sur le sort futur de l'Empire ottoman, la situation des Européens résidant à Constantinople n'a pas été sans inspirer des préoccupations très sérieuses. Soit en Anatolie, soit même en Turquie d'Europe, des massacres, des désordres prouvaient un état d'esprit que les puissances alliées avaient le devoir de ne pas laisser empirer. C'est précisément dans ce but qu'a été décidé le renforcement des troupes alliées à Constantinople.

L'opération s'est effectuée le 16 mars et sans grandes difficultés. Tandis que les navires de guerre ancrés depuis le 20 février devant Constantinople braquaient leurs canons sur la ville, les troupes

alliées occupaient les ministères de la Guerre et de la Marine et prenaient en main le contrôle des Postes et des Télégraphes. C'est seulement au ministère de la Guerre que les Alliés éprouvèrent quelque résistance; là furent échangés plusieurs coups de feu où furent tués quelques Turcs et tués ou blessés plusieurs Britanniques. Tandis que notification de l'occupation de Constantinople était faite au grand vizir par une lettre signée des hauts commissaires français, anglais et italien, une proclamation informait la population des motifs auxquels avaient obéi les Alliés. Ceux-ci n'ont nullement l'intention de supprimer l'autorité du Sultan; ils veulent au contraire la renforcer. Ils n'ont nullement, à l'heure actuelle, le projet d'enlever Constantinople aux Turcs; toutefois, leur décision à cet égard pourrait être modifiée si massacres et désordres continuaient.

Depuis lors, les Français patrouillent dans Stamboul, tandis que les Anglais occupent Péra et que les Italiens sont établis à Scutari, sur la côte asiatique du Bosphore. Il en sera ainsi, aux termes d'une déclaration faite par M. Bonar Law à la Chambre des Communes, jusqu'au jour où les conditions de paix auront été dûment exécutées par le gouvernement turc. Par ailleurs, la Sublime Porte a été prévenue que les conditions de paix seraient rendues plus rigoureuses si les attentats contre les nationaux chrétiens continuaient par tout l'Empire.

On a souvent parlé, lors de l'arrivée de nouvelles troupes alliées dans la capitale du Bosphore, de « l'occupation de Constantinople ». Rien de plus inexact qu'une telle expression. Voici, en effet, seize mois que des forces importantes, celles-ci françaises et celles-là britanniques, sont établies à Constantinople. Elles y résident depuis le moment où, à la suite de l'armistice, les Alliés sont entrés dans l'antique Byzance. Ainsi les troupes récemment arrivées dans la ville ou dans ses environs n'ont vraiment fait qu'en renforcer l'occupation interalliée.

Une autre preuve du caractère de l'acte du 16 mars se trouve dans le fait que le général Milne commandait les troupes alliées entrées à cette date à Constantinople. Or, c'est le même général Milne qui, depuis seize mois, commande les troupes cantonnées dans la banlieue de la capitale et dans la ville même.

Ne voyons donc pas, dans l'acte du 16 mars dernier, un fait vraiment nouveau; voyons-y simplement une mesure de précaution contre des soulèvements possibles, en même temps qu'un avertissement et une mesure d'intimidation à l'égard des nationalistes turcs de Constantinople.

Il convenait de faire cette remarque; en voici une autre qui s'impose: dans leur proclamation à la population de Constantinople, les Alliés ont nettement déclaré leur intention de ne pas enlever cette ville aux Turcs; de son côté, le gouvernement britannique a fait savoir officiellement au vice-roi des Indes que telle était bien l'intention des Puissances, et qu'ils voulaient maintenir le Sultan dans sa capitale, et le vice-roi s'est natu-

rellement empressé de faire publier cette assurance officielle dans l'Inde tout entière. En agissant ainsi, les Alliés se montrent en complète opposition de vues avec le président Wilson; en effet, dans l'exposé de ses vues sur le problème turc transmis à M. Frank Polk, le sous-secrétaire d'Etat, celui-ci aurait nettement indiqué que les Turcs doivent être expulsés de Constantinople. C'est d'ailleurs le vœu d'un certain nombre d'Américains éminents; mais il ne faut nullement voir une indication à cet égard dans le fait que des troupes américaines se sont abstenues de toute participation dans le renforcement de la garnison de la capitale turque. On sait en effet que les Etats-Unis ne se sont jamais trouvés en guerre avec la Turquie. Dès lors, l'abstention américaine n'a rien que de naturel.

Les événements de Cilicie. — Nous disions, dans notre dernier numéro (p. 63), que les troupes françaises ne s'étaient pas installées à Marache et que, après avoir poussé une pointe jusque dans le pays montagneux où se trouve cette ville, elles s'étaient contentées de protéger la voie ferrée depuis Adana jusqu'aux stations situées au Nord-Ouest d'Alep. Il était naturel qu'il en fût ainsi. Tandis en effet que les Alliés, en annonçant leur intention formelle de maintenir le sultan à Constantinople, faisaient tout le possible pour ramener le calme non pas seulement en Europe, mais également par toute l'Anatolie, l'effervescence continuait en Cilicie. Dans un appel aux armes qu'il intitulait « Vers Adana », un journal paru à Césarée poussait les nationalistes à l'attaque générale des troupes françaises. Des officiers isolés, qui avaient été placés dans des gares du centre de l'Asie Mineure, aux points extrêmes de la zone d'occupation française vers Konia, étaient contraints d'abandonner leur poste; pourquoi, dès lors, se maintenir « en l'air » dans une région difficile à défendre? Les Français sont donc revenus sur les positions d'où ils étaient partis pour gagner Marache.

A en croire des renseignements venus de Constantinople, le gouvernement turc travaillerait maintenant, avec la collaboration des troupes françaises, au ravitaillement des populations de la région, sans établir de distinction entre musulmans et chrétiens. Ainsi s'efforceraient-ils de faire oublier les massacres qui ont, il y a quelques semaines, ensanglanté Marache et ses environs, et qui ont motivé les opérations militaires dans la région de Marache.

On a parlé de nouveaux massacres d'Arméniens, après le départ des troupes françaises; la nouvelle n'a pas, jusqu'à présent, été confirmée. C'est déjà trop que, dans le coin de la « Petite Arménie » où se trouve Marache, 7.000 Arméniens environ aient été tués avant l'intervention française. Le chiffre que nous donnons ici est celui qu'adopte pour Marache M. Damadian, le représentant de l'Arménie intégrale à Adana; les autorités militaires françaises le tiennent pour voisin

de la vérité, si l'on comprend, outre les victimes de Marache, celles des villages des environs et aussi les malheureux qui ont quitté la ville avec les troupes françaises et qui ont succombé pendant la marche de retour jusqu'à Islahié, du 11 au 14 février. Il y a loin de ce chiffre, Dieu merci à ceux de 16.000 ou de 20.000 victimes, qui avaient été donnés d'abord.

Quant aux troupes françaises, leurs pertes, au cours des opérations militaires, ont été de 618 hommes disparus ou hors de combat : 158 tués, 279 blessés et 181 disparus. Ces chiffres s'entendent pour les effectifs français et indigènes, et pour l'ensemble des opérations, depuis la fin de janvier jusqu'au 15 février.

Proclamation de l'émir Faïçal comme roi de Syrie. — Lorsque l'émir Faïçal a naguère quitté Paris, on a dit qu'il avait promis au gouvernement français de faire entendre raison à ses partisans, et qu'il allait prouver de manière vraiment efficace l'étendue de son influence. Les événements viennent de démontrer une fois de plus, l'inanité de ces promesses : le Congrès national syrien a proclamé l'émir Faïçal roi de la Syrie indépendante, le 8 mars dernier.

Ce n'est pas aujourd'hui que nous apprécierons cet événement; nous nous contentons de le signaler, attendant, pour l'étudier comme il convient, des renseignements plus détaillés que ceux dont, jusqu'à présent, les journaux français et anglais ont publié un résumé. Dès maintenant, néanmoins, nous devons enregistrer que la proclamation faite à Damas, par le Congrès syrien, de l'émir Faïçal comme roi de la Syrie intégrale, a provoqué un certain nombre de très énergiques protestations.

A Beyrouth, la population s'est déclarée nettement hostile, et le Comité du Grand-Liban a immédiatement expédié en France un télégramme dont la netteté ne laisse rien à désirer :

Par un acte de violence inqualifiable, l'émir Faïçal, réunissant un simulacre d'assemblée composée de ses créatures, s'est fait proclamer roi de la Syrie entière, refusant l'aide et la collaboration de la France. Devant la menace d'un régime tyrannique, avec son résultat inéluctable de troubles sanglants, la population de Beyrouth et tout le Grand-Liban protestent énergiquement et refusent de reconnaître le roi de Syrie.

Le Grand-Liban maintient ses revendications entières. Il entend demeurer indépendant, repousse ces prétentions à la suzeraineté, résistera par les armes, et fait appel à la France pour défendre ses droits associés aux siens, conformément au pacte séculaire et à la foi jurée.

La Croix a reçu de M^{gr} Dousmanis un télégramme dans lequel l'évêque de Tripoli de Syrie et de ses dépendances s'élève avec énergie contre la décision du Congrès de Damas et déclare que « tout ce que ce Congrès a demandé et demandera au nom de ses diocésains n'est nullement approuvé par eux. » De son côté, le Conseil municipal de Tripoli a voté, le 12 mars, une résolution dont voici les termes :

Les délégués du Congrès syrien ne représentent nullement l'opinion des habitants de Tripoli. Nous protestons vivement contre les élections faites en faveur de l'émir Faïçal; ce Congrès contrarie nos aspirations intimes et nos vœux en faveur d'une grande Syrie sous la protection effective de la France.

Enfin le Comité central syrien de Paris a formulé à son tour la protestation que voici :

À la nouvelle de la proclamation du prince Faïçal comme roi de Syrie, le Comité du Grand-Liban a télégraphié de Beyrouth au Comité central syrien et au président de la Ligue syro-libanaise de l'Amérique du Nord actuellement à Paris, pour les prier de porter devant les premiers ministres des puissances les protestations des Libanais et des habitants de Beyrouth et du littoral contre cet acte de violence inqualifiable.

Le Comité central syrien et la Ligue syro-libanaise s'associent pleinement à la protestation du Grand-Liban et demandent que le contingent hedjazien et l'émir Faïçal évacuent la Syrie, où ils se livrent à des actes de pillage et de guerre civile, que le Liban soit restauré dans ses frontières naturelles, dont il a été privé par la violence en 1840, et que les autres provinces syriennes soient autorisées à déterminer elles-mêmes leur statut politique.

L'attitude du gouvernement britannique ne pouvait faire aucun doute. D'accord avec le gouvernement français, il a demandé des explications à l'émir Faïçal. En attendant, il a refusé d'entrer en relations avec le représentant de l'émir, Haddad Pacha, qui se trouve actuellement à Londres et M. Lloyd Georges, interrogé le 18 mars aux communes par le major Ormsby Gore au sujet de la proclamation de Faïçal comme roi de Syrie a répondu qu'effectivement, « il semblait que l'émir Faïçal avait été proclamé roi de Syrie, Palestine comprise, à Damas, par un Congrès, le 8 mars; mais (a-t-il ajouté) on ne sait pas encore de qui était composé le Congrès. Par ailleurs, ce sont les Puissances alliées qui, seules, peuvent fixer l'avenir des territoires compris dans l'ancien Empire Ottoman. L'émir a été informé par les gouvernements français et britannique qu'ils ne pouvaient pas reconnaître la validité de sa proclamation comme roi de Syrie, et il a été invité à venir en Europe pour y exposer sa cause. »

Achèvement des travaux du chemin de fer de Bagdad à Bassora. — Au moment où viennent de se terminer les travaux de construction du chemin de fer de Bagdad à Bassora, les lecteurs de *l'Asie française* aimeront sans doute avoir quelques détails sur cette nouvelle voie ferrée, qui conduit jusqu'aux abords immédiats du golfe Persique le long ruban d'acier établi à travers toute la Turquie d'Asie depuis les rives du Bosphore et de la mer de l'Archipel jusqu'au Chat-el-Arab. Le *Bagdad Times* du 14 novembre 1919 a fourni, sur la construction et l'exploitation de ce nouveau chemin de fer, d'intéressants détails qui peuvent se résumer ainsi :

La ligne, longue en totalité de 352 milles ou 566 kilomètres en chiffres ronds, ne cesse de

suivre le cours de l'Euphrate. Elle se divise en trois sections qui vont :

La première, de Bassora à la jonction d'Ur : 130 milles (209 kilomètres);

La seconde, de la jonction d'Ur à Hillé : 164 milles (264 kilomètres);

La troisième et la plus courte, de Hillé à Bagdad : 58 milles (94 kilomètres).

Pour la première partie de la ligne (du port moderne de Bassora jusqu'à la jonction d'Ur, à 9 milles de Nasrié ou Nasiriya, on a tiré parti de l'ancien chemin de fer de Nasrié), qui fut construit en 1916 au fur et à mesure de la progression de l'armée. Les conditions dans lesquelles ce chemin de fer fut tracé et les considérations stratégiques qui exigeaient son rapprochement de la ligne de feu expliquent comment cette voie ferrée ne suit pas le tracé idéal qui eût été adopté si l'on s'était placé uniquement au point de vue du rendement commercial et si l'on avait été à même de faire au préalable des études minutieuses. Il faudra, tôt ou tard, entreprendre des travaux qui raccourciront la ligne de quelque 17 milles. Cette section est à voie de 1 mètre; elle est pourvue de rails de 75 livres anglaises et de traverses type voie large indienne.

La construction de la deuxième section de la ligne (Ur-Hillé), entreprise en août 1918 et suspendue en octobre de la même année, a été reprise en mars 1919. On a employé des rails de 50 livres et des traverses de voie de 1 mètre. Les localités qui jalonnent la ligne sont : Ur-Khidhr, Samawé, Rumaithah, Diwaniyé, Jarbu'iyah, Hillé. Le principal pont est celui qui traverse l'Euphrate à un mille environ de Samora. Le pays traversé est pour la plus grande partie cultivé ou susceptible de l'être; les districts sont peuplés.

Le tracé de la section moyenne de la ligne diffère considérablement de celui que l'on s'était proposé d'abord. Avant la guerre, il avait été question de prolonger le chemin de fer de Bagdad jusqu'à Bassora par Kerbéla et Nedjef à travers ce qu'on est convenu d'appeler la « route du désert. » Ce tracé, tout en favorisant Kerbéla et Nedjef, n'aurait pas contribué aussi bien que le tracé actuel au développement économique de la région fertile située entre Bassora et Bagdad.

Mais on ne s'en est pas toujours tenu à ces deux alternatives. Pendant la guerre, en effet, la question d'une voie de communication par le Tigre a été agitée à maintes reprises; il est vrai que ce projet était lié aux événements militaires. On peut d'ailleurs se féliciter que les circonstances n'aient pas exigé la construction d'une ligne Amara-Kout qui, si elle avait existé, aurait été maintenue, selon toute probabilité, comme tronçon principal pour les années à venir. Quant aux lignes Bassora-Amara et Kout-Bagdad, elles ont été construites pour faire face à des nécessités militaires et n'ont jamais été envisagées comme portions d'une ligne commerciale entre Bassora et Bagdad.

En 1918, le chemin de fer Bagdad-Hillé avait

été construit pour apporter à Bagdad les grains du district de Hillé et des pays situés plus au Sud.

Il existait donc, au moment où l'on a étudié le projet définitif, une ligne à voie normale allant de Bagdad à Hillé, et une ligne à voie d'un mètre allant de Bassora à Nasrié; il s'agissait de raccorder les deux lignes. On voulut d'abord le faire *via* Atshan Wa'ar, Musafiyé et le bas pays situé entre les deux branches de l'Euphrate, mais les crues abondantes et prématurées de 1919 montrèrent quelles difficultés on rencontrerait pour l'entretien de cette voie et on l'abandonna en faveur du tracé actuel.

La troisième section de la ligne (Bagdad-Hillé) n'exige pas de longs travaux: rien que sa conversion en voie de 1 mètre par le déplacement d'un rail. Il suffit d'arrêter l'exploitation de la ligne pendant quelques jours pour mener à bien ce travail. Cette section est dotée de rails de 75 livres et de traverses type voie large indienne.

En ce qui concerne enfin l'organisation du point terminus de Bagdad, elle présente certaines difficultés, la ville étant coupée en deux par le Tigre, et Bagdad étant desservi sur la rive droite par deux autres voies ferrées, le chemin de fer de Bagdad et l'embranchement de Falliyé. La construction d'un pont pour relier les deux rives étant actuellement hors de question, on a le projet de créer un bac qui permettrait une liaison entre Bassora et la frontière persane *via* Bagdad.

L'administration du chemin de fer Bagdad-Bassora pensait, au moment où a paru l'article du *Bagdad-Times* que nous résumons ici, avoir terminé tous les travaux dans les tout derniers jours de l'année 1919; elle estimait pouvoir ouvrir la ligne au trafic à une date ultérieure très rapprochée; elle espérait enfin pouvoir faire, au début, circuler journellement dans chaque sens, entre Bassora et Bagdad, un train de voyageurs qui mettrait vingt-huit heures à faire le trajet alors que les trains de marchandises en mettront quarante-huit. Sans doute arrivera-t-on, dans l'avenir à faire effectuer le trajet en douze heures aux trains de voyageurs, mais il faudra pour réaliser ce progrès, la constitution d'un nouveau matériel roulant à boggies et l'achat de nouvelles locomotives.

Conformément aux prévisions, le premier train direct Bassora-Bagdad a quitté Bassora le 13 janvier à minuit; il est arrivé à Bagdad, station sud, dans l'après-midi du 15. Alors, en présence d'une grande assistance, comme aussi des officiers et des fonctionnaires britanniques et des cheiks arabes qui avaient pris place dans le train, lady Mac Munn a fixé le dernier rivet et déclaré la ligne ouverte. Puis le convoi reprit sa route pour gagner Bagdad, station ouest, où le général Mac Munn prononça un discours au cours duquel il déclara que la Mésopotamie possédait maintenant 945 milles, soit 1.520 kilomètres de voies ferrées.

Extrême-Orient

CHINE

Annulation de l'indépendance de la Mongolie Extérieure. — A la suite de l'abdication de la dernière dynastie chinoise, des mouvements d'indépendance se sont, on se le rappelle sans doute, produits en Mongolie. Un des arguments mis en avant par les partisans de l'indépendance que les Russes encourageaient de tous leur pouvoir était celui-ci: les Mongols ayant prêté serment d'allégeance à la dynastie de Moukden et celle-ci s'étant rendue ensuite maîtresse de la Chine, l'Empire chinois est devenu suzerain de la Mongolie; mais du fait de l'abdication des Ts'ing, tout lien de vassalité est désormais inexistant. La République chinoise, incapable, par suite de l'état troublé du pays, d'affronter des complications extérieures, se résigna sous la pression des faits, le 5 novembre 1913, à accepter un accord avec la Russie et, le 7 juin 1915, une convention sino-russo-mongole, signée à Kiakhta reconnut l'autonomie de la Mongolie Extérieure fixant les modalités de cette autonomie.

L'une des opérations consécutives à la convention devait être la fixation de la frontière entre la Mongolie Extérieure, autonome avec Ourga pour capitale, et la Mongolie Intérieure, relevant comme par le passé du gouvernement de Pékin; il s'agissait de transporter la frontière commerciale depuis la ligne sibérienne-mongole donnée par tous les atlas jusqu'à une ligne à déterminer entre les deux Mongolies. La convention de Kiakhta prévoyait que cette délimitation devrait être effectuée à la date du 17 juin 1917; or, en raison des événements survenus en Russie et en Sibérie, les opérations de délimitation n'ont même pas été entamées. D'autre part, les progrès réalisés en Sibérie par les révolutionnaires russes et les mouvements des Bouriates ont inquiété le gouvernement de la Mongolie Extérieure. Aussi, avant l'automne 1919, le Résident chinois à Ourga a-t-il fait savoir à son gouvernement que les Mongols ne désiraient rien tant que de revenir à l'ancien état de choses. Un peu plus tard, le 17 novembre, ce même gouvernement chinois recevait du président du gouvernement autonome mongol un mémoire demandant l'annulation de l'indépendance. Dans quelle mesure cet acte fut-il spontané ou provoqué, il serait difficile de le déterminer avec précision; le mémoire fournit, dans tous les cas, un exposé des faits qui mérite d'être rapporté.

« Nous, les ministres et vice-ministres de tous les départements du gouvernement autonome de la Mongolie Extérieure, et tous les princes, ducs, houtoukhtous, lamas et autres résidents à Ourga, soumettons conjointement la pétition suivante à la considération de Son Excellence le Président de la République de Chine.

« La Mongolie Extérieure a été une dépendance de la Chine depuis le règne de l'Empereur K'ang-hi, restant loyale pendant plus de 200 ans, la population entière, depuis les princes et ducs, jusqu'au petit peuple, ayant joui des bienfaits de la paix.

« Durant le règne de l'Empereur Tao-kouang, des changements dans les institutions établies, blessant les sentiments mongols, ont occasionné un mécontentement qui a été aggravé par la corruption des fonctionnaires durant les derniers moments de la dynastie mandchoue.

« La Convention de Kiakhta ayant été signée, l'autonomie de la Mongolie Extérieure est devenue un fait accompli, la Chine gardant une suzeraineté théorique tandis que les fonctionnaires et le peuple de la Mongolie Extérieure perdaient nombre de leurs droits et privilèges.

« Depuis l'établissement de cette autonomie, nul progrès n'a été accompli, les affaires du gouvernement étant en proie au chaos, d'où résultait un profond pessimisme dans la population.

« Dernièrement, le désordre est arrivé à son comble en Russie et nous sommes menacés d'invasion de nos frontières par les révolutionnaires.

« En outre, puisque les Russes n'ont pas de gouvernement uni, ils sont sans pouvoir pour remplir les stipulations des traités; et maintenant qu'ils sont incapables de contrôler leurs sujets, les tribus bouriates ont constamment conspiré, de concert avec les bandits, et ont envoyé à plusieurs reprises des délégués à Ourga pour demander à notre gouvernement de se joindre à eux pour former un Etat panmongol.

« Le gouvernement est persuadé que ce travail de propagande, qui tend à annuler la suzeraineté chinoise et à miner l'autonomie de la Mongolie Extérieure, fait à celle-ci plus de mal que de bien.

« Les Bouriates avec leurs alliés les bandits, voyant que nous ne voulons pas épouser leur cause, projettent d'envoyer des troupes pour violer nos frontières et nous réduire.

« De plus, des forces de la soi-disant armée blanche, ont occupé Tang-wou, Wou-liang-hai, vieille possession de la Mongolie Extérieure, et ont attaqué les troupes chinoises et mongoles; puis l'armée rouge a pénétré en territoire chinois, rendant ainsi la situation intolérable.

« Maintenant que nos affaires intérieures et extérieures ont atteint ce point critique, nous, les membres du gouvernement, en vue de la situation présente, avons rassemblé tous les princes, ducs, lamas et autres, et avons tenu de fréquentes réunions pour discuter la question. Notre avis unanime a été de renouer les anciens liens d'amitié avec la Chine, de renoncer à l'autonomie et de laisser à la Chine le contrôle des affaires politiques et diplomatiques.

« Le résultat de nos conférences a été soumis à Sa Sainteté le Bougdo Jetsoun Dampa Houtoukh-tou, Khan, qui a bien voulu l'approuver.

« Telle étant la situation, nous sommes unanimes à adresser ce mémoire à S. E. le Président

de la République chinoise pour qu'il rétablisse l'ancien état de choses. »

Ont signé : les ministres et vice-ministres de l'Intérieur, des Affaires extérieures, de la Guerre, des Finances, de la Justice (suivent les noms et les titres).

A la réception de ce mémoire, le Président Sou Che-tchang a rendu l'édit suivant :

« Cette pétition est rédigée de la manière la plus sincère montrant le patriotisme du Bouddha Vivant, des Princes et des Lamas.

« Le désir du peuple de la Mongolie Extérieure est entendu et les demandes formulées dans ladite pétition sont accordées par le présent mandat.

« La dignité du Bouddha Vivant sera maintenue et les droits et privilèges des quatre Ligues seront respectés.

« Le système qui était en vigueur sous la dynastie des Ts'ing est restauré par la présente et un traitement spécialement favorable sera accordé à la Mongolie Extérieure.

« Moi, président, je souhaite que la paix et les bonnes relations entre le Gouvernement Central et la Mongolie Extérieure demeurent maintenues éternellement. »

Signé : SOU CHE-TCHANG.

Aussitôt qu'il a connu la décision présidentielle, le ministre de Russie à Pékin a adressé une protestation formelle au gouvernement chinois; il a également fait tenir une copie de sa protestation aux membres du corps diplomatique. Le Wai-chiao-pou a répliqué qu'en annulant l'autonomie mongole, le gouvernement chinois n'a fait que se conformer aux vœux du peuple mongol; il avait eu soin, a-t-il ajouté, d'envoyer au préalable une mission sur place, l'enquête conduite par cette mission avait prouvé la sincérité de la pétition adressée au gouvernement chinois par les princes et les lamas mongols et la concordance de leurs vœux avec ceux du peuple. Enfin, dit-il, de la déclaration de l'annulation de l'indépendance mongole résulte bien l'annulation de la convention de Kiakhta; c'en est la conséquence logique, et une conséquence qui n'entraîne la violation d'aucun accord international : le peuple mongol avait demandé son indépendance, le peuple mongol lui-même y a renoncé.

Le métal argent en Chine. — Il se produit depuis plusieurs mois en Chine une absorption de métal argent qui ne laisse pas d'inquiéter ceux qui ont affaire en ce pays. Le *Morning Post* (15 janvier 1920) signale qu'à la date du 12 janvier, on avait reçu à Chang-hai pour plus de 4 millions de livres sterling d'argent en barres et en dollars américains et qu'un envoi de 3 millions de livres était parti de San-Francisco pour la même destination. Dans le courant de l'année dernière, 40 millions de taëls d'argent avaient été importés; vers la fin de l'année, le stock d'argent à Chang-hai ne s'était pas accru, mais avait diminué; il ne dépassait pas 20 millions en taëls et

15 millions en dollars. D'autre part, on apprend que sur 23 millions de taëls en lingots envoyés à la Monnaie de Nanking, 13 millions de dollars seulement ont été frappés. En paiement des lingots envoyés à la Monnaie, plusieurs banques chinoises ont reçu, non point des dollars chinois en argent, mais des « native bank drafts ». Conclusion : l'argent a dû être vendu par la Monnaie de Nanking. Le commerce intérieur de la Chine, spécialement dans le Nord, se fait à l'aide de dollars pour la majeure partie des transactions, car le Chinois vendeur désire paiement en dollars argent plutôt qu'en dollars papier. Une grande proportion de l'argent importé qui devrait être consacré à des achats disparaît d'une manière anormale, — qu'il y ait thésaurisation ou emploi à des usages inconnus; de toutes façons une telle absorption de métal n'est pas pour modifier avantageusement pour l'Europe les conditions du change chinois.

Une Société franco-chinoise de constructions métalliques à Chang-haï. — Le numéro de novembre 1919 du *Bulletin commercial d'Extrême-Orient* (1) annonce la constitution à Chang-haï d'une Société anonyme de constructions métalliques, au capital de 1.200.000 taëls entièrement versés. Ce capital est d'origine mi-chinoise et mi-française. Sur la participation chinoise, 500.000 taëls ont été versés par le gouvernement chinois; quant à la participation française, elle est fournie par la Compagnie des Messageries maritimes, les Etablissements Schneider et C^{ie}, c'est-à-dire par Le Creusot, et par la Banque de l'Indochine. L'entreprise est dirigée par un Conseil de douze administrateurs, dont six sont Français et les six autres Chinois; au point de vue technique, ce sont des ingénieurs des Etablissements Schneider et C^{ie} qui assument la direction.

La Société a fait l'acquisition des anciens Etablissements Nicolas Tsu, qui sont outillés actuellement pour fabriquer et construire des bateaux de mer (jusqu'à 3.300 tonnes) et des bateaux de rivière, du matériel pour huileries et pour filatures, des wagons pour marchandises et pour voyageurs, des tramways, ferry-boats, chalands, appontements, machines de tout genre, etc.

A la fin de l'an dernier, la principale préoccupation de la direction était de compléter, de perfectionner et de réorganiser l'outillage; en manière de prélude aux autres manifestations de son activité, elle désirait donner à ses ateliers une organisation modèle.

Il convenait de signaler ici la création de la nouvelle société. C'est là, en effet, la preuve que la grande industrie française comprend les immenses possibilités offertes par la Chine à toute

(1) Les derniers numéros de ce périodique — qui paraît à Chang-haï et qui est l'organe officiel de la Chambre de Commerce française de Chine. — marquent un réel progrès sur les fascicules antérieurement parus; ils sont riches d'études intéressantes et de faits bien exposés. Si la publication du *Bulletin commercial d'Extrême-Orient* se poursuit dans le même esprit, nous aurons occasion de le citer plus d'une fois dans l'*Asie française*.

entreprise vraiment sérieuse et qu'elle se décide à travailler énergiquement dans ce pays. Les besoins croissants de toutes les agglomérations chinoises en matériel d'usines, soit pour l'industrie privée, soit pour les services publics, vont s'affirmer plus pressants à mesure que s'élargira l'essor industriel de la Chine, en relation directe avec le développement des moyens de transport. On ne saurait donc que se réjouir de voir la forme nouvelle prise en Chine par l'activité économique française.

JAPON

Le budget militaire pour 1920. — De par la constitution japonaise du 11 février 1889, « l'Empereur a le commandement suprême des forces de terre et de mer » (art. 11), et c'est lui qui « détermine l'organisation des armées de terre et de mer et fixe leur effectif en temps de paix » (art. 12). Ainsi l'armée est placée sous le contrôle direct du souverain, et il n'est pas possible au Ministère, en réalité, d'exercer la moindre influence effective, sinon par la voie budgétaire, sur ses desseins et sur ses entreprises. C'est encore au moyen du budget, et grâce aux crédits inscrits au chapitre des dépenses militaires, que l'on peut, du moins dans une certaine mesure, prévoir tout à la fois la politique nationale et le programme militaire pour l'année à laquelle s'applique le projet du budget présenté à l'assentiment de la Diète impériale. Il y a donc tout intérêt à étudier avec soin, cette année, les chiffres inscrits au budget japonais pour l'armée et pour la marine; l'intérêt est plus grand encore à un moment où les affaires de l'Extrême-Orient sont dans un état semblable à celui où nous les voyons aujourd'hui.

Est-il bien utile de rappeler ici que, depuis la guerre russo-japonaise, les dépenses militaires n'ont pas cessé de croître, et que, seules, des considérations financières ont apporté quelque mesure à leur progression? De 71, 4 millions de yen en 1903-1904, le budget militaire du Japon a passé à 99, 4 millions de yen en 1918, puis (approximativement) à 243, 4 millions de yen l'année suivante, et à 365 millions de yen en 1920. On le voit, le bond est énorme d'un budget à l'autre; les dépenses militaires sont évaluées en 1920 à plus de deux fois et demie ce qu'elles étaient deux années plus tôt, et elles augmentent en 1920 de 122 millions de yen par rapport à 1919, soit d'un chiffre bien supérieur à celui du budget de 1918. Comment peut-on expliquer une telle augmentation et un tel total?

Pour les justifier, on invoque plusieurs raisons: la nécessité d'entreprendre de nouveaux travaux (37 millions de yen), l'accroissement du prix de la vie (85 millions). On allègue en outre la nécessité de consacrer 160 millions de yen aux affaires militaires en 1920, d'où l'on peut conclure que l'équi-

libre entre les crédits et les dépenses n'a pas été maintenu dans la dernière partie de l'année 1919, dans celle qui se rattache au budget de 1920. On allègue en outre la nécessité de consacrer une somme de 160 millions de yen aux affaires militaires en 1920, et l'on avoue ainsi implicitement avoir rompu l'équilibre du budget durant la dernière partie de l'année 1919, qui est rattachée au Japon à l'année fiscale 1920. Enfin, on prévoit les dépenses que voici :

Armes et munitions. . .	12 millions de yen,	
Travaux de forteresses. .	10	—
Ecole d'aviation et aviation	12	—
Habillement pour troupes démobilisées.	1.800.000	—
Subventions aux associations de réservistes. . .	2.000.000	—
Soit un total de. . .	37.800.000	—

Mais ce n'est pas tout. Les crédits affectés à l'armement et aux travaux de forteresses ne représentent qu'une très faible partie de ceux dont, dès maintenant, le budget de 1920 fait prévoir l'inscription aux prochains budgets. Dès aujourd'hui, on annonce une dépense de 400 millions de yen, au cours des onze années qui vont venir, pour l'amélioration de l'armement et des munitions, et une autre dépense (de 700 millions de yen, celle-là), répartie sur un espace de vingt années, pour les travaux de forteresses. Voilà donc un total d'un milliard 100 millions de yen annoncé comme devant être imputé successivement, de 1920 à 1939, sur les différents budgets pour des dépenses uniquement militaires !

Pour la marine, les chiffres ne sont pas moins impressionnants. Les crédits prévus au budget de 1920 s'élèvent à 300 millions de yen, soit une augmentation de 50 millions de yen par rapport à 1919, et on annonce qu'une dépense d'un milliard de yen, à répartir sur un certain nombre d'années, sera nécessaire pour amener la marine au point où veut la mettre le gouvernement nippon.

Une telle inflation du budget militaire ne saurait trouver sa seule explication dans la marche ascendante de l'ensemble du budget japonais. Celui-ci se chiffre en 1920 par une somme de 820 millions de yen pour les dépenses ordinaires et de 440 millions de yen pour les dépenses extraordinaires ; c'est un total d'un milliard 260 millions de yen, en augmentation de 200 millions de yen sur le budget de 1919. Peut-être appliquera-t-on encore à des dépenses militaires une partie des sommes portées au budget extraordinaire. L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable que nulle part, ni dans le budget de 1919, ni dans celui de 1920, il n'est fait allusion aux dépenses nécessitées par l'expédition de Sibérie.

Dans tous les cas, une question s'impose à l'attention de tous ceux qui étudient les budgets militaires du Japon : pourquoi ces programmes de si grande envergure financière, et de telle

importance ? Tout récemment, le 18 mars, le commandant Bellairs a exposé aux Communes ses appréhensions à ce sujet. Au point de vue naval, le Japon se trouve maintenant, a-t-il dit, dans la même situation que l'Allemagne en 1900 ; le programme nippon est même plus dispendieux et plus développé que ne l'était alors celui de l'Empire allemand. Si l'Angleterre veut, au cours des années prochaines, réduire ses dépenses navales, elle ne pourra le faire qu'en obtenant du Japon une réduction de ses propres armements, ou en concluant une alliance avec les Etats-Unis. Personne n'a répondu aux paroles du commandant Bellairs, en dépit de leur parfaite justesse.

Il faut cependant trouver une explication aux énormes dépenses prévues par l'Empire nippon pour ses armées de terre et de mer. Convient-il de la chercher uniquement dans l'attitude prise par les Etats-Unis dans l'affaire du Chantoung ? ou dans les tout récents événements de Sibérie ? Nous ne le croyons pas. C'est bien plutôt dans les conditions générales dans lesquelles se trouve aujourd'hui le monde entier, au lendemain de la grande guerre, qu'il est possible de la trouver. Si, en dépit du complet effondrement de la puissance moscovite, le Japon ne cesse d'armer, si la politique d'expansion de ce pays semble s'accroître au lieu de s'atténuer, une des raisons en est sans doute la situation dans laquelle Chine et Sibérie se trouvent simultanément. Mais il ne suffit pas de regarder dans l'Ouest immédiat du Japon ; il faut regarder aussi à l'autre extrémité de l'Ancien Monde. Les Puissances européennes riveraines de l'Atlantique se trouvent aujourd'hui, par suite de la guerre qui vient de finir, par suite aussi de ses multiples conséquences de toute nature, dans l'impossibilité absolue d'exercer un contrôle efficace sur les affaires d'Extrême-Orient. Il y a là, pour le Japon, une occasion unique de régler à sa convenance tous les problèmes qui demeurent en suspens sur les rivages asiatiques du Grand Océan. Comme le marquis Okuma, et avec lui, le gouvernement nippon s'en est avisé ; de là pour lui, l'impérieuse nécessité d'une armée plus forte et d'une marine plus considérable encore, capables d'imposer ses volontés, capables aussi — la marine tout au moins — d'assurer et de maintenir les communications du Japon avec l'extérieur, comme aussi son ravitaillement.

ASIE ANGLAISE

Le budget de l'Inde. — Le budget pour l'année 1919-1920 (1) a été soumis le 1^{er} mars au Conseil législatif du gouverneur général. Les recettes sont évaluées à 90.300.000 livres, et les dépenses à 104.600.000, soit un déficit de 14 millions 300.000 livres. Parmi les dépenses, nous relevons les chiffres suivants :

(1) On sait que l'année fiscale commence le 1^{er} mars.

	Livres
Dépenses militaires.....	37.000.000
(dont pour la guerre contre l'A'ghanis- tan, 14.750.000.)	
Irrigation.....	580.000
Agrandissement de Delhi.....	736.000
Amorti- sement de la Dette.....	12.900.000
Pour compenser la dépréciation de la réserve de papier-monnaie.....	6.000.000

Pour couvrir le déficit, on compte sur :

	Livres
Nouvel emprunt.....	10 000.000
Bénéfices sur le change.....	8.000.000
Crédit sur les stocks de guerre.....	7.000.000
Créance sur les dépenses pour la Méo- potamie.....	2.700.000

Il faudra émettre 8.333.000 livres de bons du Trésor.

Tarif douanier de faveur. — Le Conseil du vice-roi a adopté, le 19 février, la proposition de sir George Barnes demandant la nomination d'une commission qui examinera s'il y a lieu d'appliquer à la douane indienne un tarif de faveur pour les marchandises de provenance britannique.

L'Inde musulmane et les questions de Constantinople et de l'Arménie. — Les Turcs resteront-ils à Constantinople? Grave question, singulièrement difficile à résoudre et de la solution de laquelle peut dépendre l'avenir de l'Inde.

On sait quels courants contraires divisent à cet égard les Alliés et (pour nous en tenir à la seule Angleterre) l'opinion britannique. Beaucoup d'Anglais réclament actuellement l'exécution du programme énoncé naguère par Gladstone et le refoulement des Turcs en Asie « avec armes et bagages » (*with bag and baggage*). D'autres désirent leur maintien à Constantinople, et M. Lloyd George estime, quant à lui, l'Angleterre pour liée par l'engagement qu'il a pris en janvier 1918 devant les délégués des syndicats ouvriers. Cet engagement ne visait pas seulement à calmer les appréhensions des milieux ouvriers sur les buts de guerre de l'Angleterre; il pouvait encore rassurer les Musulmans de l'Inde et activer les enrôlements dans l'armée indienne.

Nous n'avons ici ni à discuter la valeur de ces thèses opposées, ni à examiner la justesse des arguments allégués par lord Robert Cecil contre l'opinion du « Premier » britannique. En janvier 1918, les Musulmans acceptaient-ils eux-mêmes que les Turcs fussent un peu plus tard expulsés de Constantinople? Ce n'est là, dans tous les cas, qu'un problème historique; ce qui importe aujourd'hui, c'est le sentiment *actuel* des Musulmans de l'Inde.

Or, ce sentiment actuel n'est nullement favorable à l'expulsion des Turcs de Constantinople, et les Musulmans de l'Inde le manifestent de toutes les manières, en particulier par l'envoi de cette délégation, chargée d'exposer leur point de

vue au gouvernement britannique, dont nous avons annoncé le départ dans notre dernier numéro (p. 66). Cette délégation est arrivée à Londres, où elle a été reçue par M. Fisher. Chose curieuse: pour gagner l'Angleterre, elle a passé par Vienne et par Venise; quelle peut être la raison de ce détour? Les Musulmans espéraient-ils trouver auprès des gouvernements autrichien et italien un appui pour leurs revendications? Ont-ils eu l'intuition que, maintenant, M. Nitti dirigerait de fait les délibérations de la Conférence de Londres? Il est au moins singulier que le chef de la délégation ait accordé une interview au correspondant du *Giornale d'Italia* à Vienne et qu'il ait dit: « L'Italie nous a appuyés jusqu'ici. » Il n'est pas moins singulier que la délégation ait télégraphié de Venise à M. Lloyd George le résumé des revendications musulmanes. Nous connaissons déjà l'étendue de ces prétentions, et nous n'y reviendrions pas s'il n'était utile d'en détacher la phrase que voici: « Il est de notre devoir de dire respectueusement, mais nettement, que si, sur cette question capitale de l'avenir du Califat, les exigences religieuses de l'Islam et le sentiment universel des Musulmans sont ignorés ou violés, il ne manquera pas de se produire dans l'Inde une situation qui plongera les Mahométans dans une détresse et un mécontentement sans précédent, et qui mettra en question leur loyauté traditionnelle envers la couronne britannique. »

La nouvelle du renforcement du corps d'occupation franco-anglais à Constantinople n'est pas faite pour calmer les Musulmans de l'Inde, qui continuent de s'agiter. Après la question de la Turquie, voici en effet qu'ils abordent la question de l'Arménie.

Dans une lettre, datée du 4 mars, et adressée au *Manchester Guardian*, trois membres de la délégation indienne du Califat, actuellement à Londres Mohamed Ali, Syud Hossain et Syed Sulaiman Nadir, demandent la nomination d'une commission qui examinerait, sur place, la question des responsabilités entre Musulmans et Arméniens. Cette Commission devrait comprendre des membres choisis par la ligue musulmane pan-indienne. Depuis l'armistice, disent-ils, on a publié plusieurs rapports catégoriques et apparemment bien fondés sur les atrocités commises par les Arméniens. Ils ajoutent: « Le fait que, depuis l'armistice avec la Turquie, aucune enquête internationale impériale, n'a été faite sur cette question a causé dans l'Inde une impression pénible. »

*
*
*

Pendant que se discutent des questions aussi graves, le Secrétaire d'Etat pour l'Inde demeure muet et invisible. Ce n'est pas lui, nous venons de le dire, qui a reçu la délégation musulmane. A la Chambre des Communes, ce n'est pas lui davantage, mais encore M. Fisher, ministre de l'Instruction publique, qui répond aux questions relatives à l'Inde. La santé de M. Montagu est-elle à ce point compromise? Cependant le Maharajah de Kassimbazar fait appel à la population

du Bengale pour réunir une somme permettant de créer une chaire d'histoire constitutionnelle à l'Université de Calcutta ou d'élever une salle de réunion dans cette ville; ces fondations portaient le nom du secrétaire d'Etat. Si la somme recueillie était insuffisante, on commanderait à un sculpteur indigène une statue de M. Montagu. Ne seraient-ce pas là des honneurs en quelque manière posthumes?

Les grèves de Bombay. — Dans les filatures de Bombay, la grève qui avait éclaté le 12 janvier (cf. le n° de février de l'*Asie française*, p. 65), est terminée depuis le commencement de février. Les grévistes n'ont pas obtenu ce qu'ils demandaient; les patrons se sont montrés particulièrement hostiles à une réduction des heures de travail. Cependant, devant la Conférence industrielle, M. Jehangir B. Petit, un des principaux propriétaires de filatures, a reconnu que les patrons ont encore beaucoup à faire, pour assurer le confort et le bien-être de leurs ouvriers. Devant le Conseil impérial, Sir Thomas Holland (il fut président de la Commission industrielle de l'Inde en 1916) a déclaré aimer mieux voir disparaître de Bombay l'industrie cotonnière que d'accepter la continuation des conditions dans lesquelles beaucoup d'ouvriers sont obligés de vivre.

A la Chambre des Communes, M. Fisher, répondant à une question, a fait part des éloges que le gouverneur de Bombay a adressés à la troupe et à la police, pour leur « admirable conduite » pendant le mois qu'a duré la grève.

Celle-ci a recommencé à Bombay le 2 mars. Plusieurs milliers d'ouvriers ont cessé le travail, parce que les patrons n'ont pas voulu payer de salaire aux ouvriers pendant le temps qu'avait duré la dernière grève. Des pierres ont été lancées sur les ouvriers qui continuaient à travailler. On s'attend à une extension de la grève.

Grève à Sholapur. — Le 26 janvier, 18.000 ouvriers des filatures de Sholapur (à 350 kilomètres au Sud-Est de Bombay) ont cessé le travail, par solidarité avec les grévistes de Bombay. Comme les ouvriers de cette capitale, ils demandaient une augmentation de salaire. Le 15 février, 5.000 d'entre eux reprirent le travail, en acceptant certaines concessions que la majorité des grévistes avait refusées. Le lendemain, ces derniers firent une manifestation devant les filatures, lancèrent des pierres, et blessèrent des officiers et des hommes de la police et des troupes. Ceux-ci répondirent par des coups de feu. Il y eut six tués et trois blessés. Des renforts arrivèrent et l'ordre fut rétabli.

Grève aux Iles Fidji. — Les îles Fidji sont loin de l'Inde et ne font pas partie du monde asiatique; il convient cependant de signaler ici la grève dont le gouverneur de cet archipel a télégraphié l'explosion au gouvernement. Ce sont en effet des Indiens que ces ouvriers de Suva et

d'autres localités de la côte sud de Viti-Levou dont la majorité a cessé le travail fin janvier. En agissant ainsi, ils voulaient protester contre l'augmentation du prix de la vie. Le gouverneur a reçu une députation des grévistes; il leur a promis de nommer une Commission qui envisagerait quelles mesures le gouvernement pourrait prendre. Il leur a promis encore qu'ils auraient le droit de tenir des réunions et que les ouvriers coupables d'avoir cessé le travail ne seraient pas poursuivis. Néanmoins des troubles se sont produits; mais on n'a sur eux que de très maigres renseignements. On sait seulement que des troupes sont venues de la Nouvelle-Zélande, qu'elles ont tiré sur les grévistes indiens et que 15 de ceux-ci furent blessés. La grève est maintenant terminée. Elle a duré environ un mois. Dans une lettre adressée au *Manchester Guardian*, le 27 février, M. Polak, secrétaire honoraire de l'Association des Indiens d'outre-mer, proteste, au nom de cette association, contre ces événements. A l'en croire, les Indiens ont été terrorisés et provoqués, comme dans le Pendjab; à l'en croire encore, on a voulu incriminer un des chefs de la colonie indienne, des centaines d'individus ont été arrêtés, et on a refusé de les remettre en liberté sous caution. M. Polak demande la nomination d'une Commission royale, qui ferait une enquête sur cette grève.

En attendant que la lumière se fasse sur ces événements, il y aurait, semble-t-il, quelque chose à faire pour améliorer la situation de ces Indiens, que les planteurs des îles Fidji maintiennent dans une sorte de demi-esclavage. En 1916, le gouvernement indien s'était engagé à faire cesser un tel état de choses; mais cet engagement a-t-il été tenu? Dans tous les cas, les planteurs des Fidji ont fait partir une délégation pour défendre leurs intérêts; cette délégation est actuellement dans l'Inde. Peut-être faut-il voir dans la situation lamentable des travailleurs indiens des Fidji la vraie cause de la grève.

Les troubles du Pendjab. — Le 24 février, au Conseil législatif impérial de Delhi, M. Patel a demandé que l'on appliquât de la façon la plus large, aussi bien dans l'esprit que dans la lettre, l'amnistie promise par le roi. Cette motion n'a pas été adoptée; M. Mac Pherson, secrétaire, a déclaré que, si disposé que fût le gouvernement à se montrer magnanime, il ne pouvait relâcher « les chiens du mouvement anarchiste. » Déjà 4.235 individus ont été remis en liberté. Le vice-roi a étendu le bénéfice de l'amnistie à beaucoup de personnes qui ne devaient pas en profiter.

Plusieurs membres ont appelé l'attention du gouvernement sur le cas de M. Horniman et des frères Sayarker.

* * *

A en croire le *Pioneer* d'Allahabad, du 22 janvier, un certain nombre de paysans du district de Darbhanga (près de la frontière du Népal), qui ont assisté aux délibérations de Congrès Na-

tional d'Amritsar, répandent dans leur pays, depuis leur retour, des idées subversives; ils prétendent que le Congrès a proclamé l'indépendance de l'individu et de la contrée. C'est là un fait qui peut ne pas avoir grande portée, mais qu'il convient cependant de retenir.

* * *

Miss Sherwood, qui a été maltraitée pendant les troubles d'Amritsar en avril dernier, a refusé l'indemnité de 50.000 roupies que le gouvernement de l'Inde lui avait offerte.

La question du change. — La commission nommée par le secrétaire d'Etat pour étudier la question du change a publié son rapport. Voici quelles en sont les conclusions: Il faut donner de la stabilité au cours de la roupie, décider que le souverain (soit 11 grains, 30.016 d'or fin) vaudra 10 roupies, autoriser l'importation de l'or et de l'argent, continuer à interdire l'exportation de l'argent, garantir que le papier-monnaie indien pourra toujours être échangé contre des espèces.

Le gouvernement a adopté ces différentes propositions, sauf que l'importation de l'or demeure interdite. Le prix toujours élevé de l'or-métal (il vaut actuellement 110 sh. l'once) encourage la fraude: la douane a saisi 23.000 souverains anglais et turcs qu'on essayait d'introduire par mer à Karachi.

Les Indiens établis dans l'Afrique orientale protestent contre la fixation de la valeur de la roupie indienne à 1/10 de la livre-or, tandis que la leur ne vaut que 1/10 de la livre-papier. Cela représente 25 0/0 d'augmentation sur le prix de toutes marchandises importées de l'Inde.

Un raid d'Angleterre à Karachi et retour. — Le *Daily Express* offre un prix de 10.000 livres sterling à l'aviateur qui, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 1920, réussira à voler d'Angleterre à Karachi, puis à revenir en Angleterre par la voie des airs, en transportant une charge de 1.200 livres anglaises (soit 545 kilogrammes). L'épreuve est internationale; sont admis les avions, les hydroplanes et les aéro-nefs. Chaque vol ne devra pas dépasser deux cent quatre-vingt-huit heures; le vol de retour devra commencer dans les quinze jours qui suivront l'arrivée à Karachi. La charge ne devra pas être modifiée en cours de route, mais pourra être répartie entre deux appareils. L'équipage ne devra pas être changé en cours de route, mais plus d'un membre de l'équipage pourra faire fonction de pilote. Les concurrents pourront changer d'appareil, pourvu qu'ils se servent d'appareils construits par la même maison.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

ASIE RUSSE

La Géorgie et l'Azerbeïdjan États indépendants. — Nous n'avons pas pu annoncer, au moment où elle fut publiée, la décision prise par le Conseil suprême des alliés, au mois de janvier dernier, au sujet de la Géorgie et de l'Azerbeïdjan. Ces deux pays transcaucasiens ont vu leur existence reconnue *de facto* par le Conseil suprême, en même temps que l'était, comme nous l'avons indiqué le mois dernier, celle de l'Arménie.

Nous n'avons pas à revenir actuellement sur les circonstances dans lesquelles ces deux pays ont décidé d'avoir leur vie individuelle; mais nous croyons utile de donner ici le texte de l'acte par lequel le Conseil national géorgien a, le 26 mai-8 juin 1918, proclamé l'indépendance de la Géorgie. Le voici:

Pendant plusieurs siècles la Géorgie a existé comme Etat libre et indépendant. A la fin du XVIII^e siècle, pressée de tous côtés par des ennemis, la Géorgie s'est alliée volontairement à la Russie, à condition que la Russie s'engage à défendre la Géorgie contre des ennemis extérieurs.

Au cours de la grande révolution russe, il s'est créé en Russie un état de chose qui entraîna la dissolution de tout le front militaire et l'abandon de la Transcaucasie par l'armée russe.

Livrées ainsi à leurs propres forces, la Géorgie et avec elle toute la Transcaucasie prirent en main les organes nécessaires à cet effet; mais sous la pression de forces extérieures les liens qui unissaient les peuples transcaucasiens furent défaits, et l'unité politique de la Transcaucasie se trouva ainsi dissoute.

La situation actuelle du peuple géorgien dicte impérieusement à la Géorgie la nécessité de se créer une organisation politique propre, afin d'échapper au joug des ennemis, et afin de poser des bases solides pour son libre développement.

En conséquence, le Conseil national géorgien, élu par l'Assemblée nationale de la Géorgie le 22 novembre (5 décembre) 1917 déclare:

1. Désormais le peuple géorgien est souverain et la Géorgie est un Etat jouissant de tous les droits d'un Etat indépendant.

2. La forme d'organisation politique de la Géorgie indépendante est la République démocratique.

3. En cas de conflits internationaux, la Géorgie reste toujours neutre.

4. La République démocratique géorgienne tendra à établir des relations amicales avec toutes les autres nations et particulièrement avec les peuples des Etats avoisinants.

5. La République démocratique géorgienne laisse à toutes les populations habitant son territoire un vaste champ pour leur libre développement.

6. La République démocratique géorgienne garantit sur son territoire des droits civils et politiques à tous les citoyens sans distinction de nationalité, de religion et de sexe, ainsi que d'état social.

7. Jusqu'à la convocation de l'Assemblée constituante, à la tête de l'administration de toute la Géorgie sont placés le Conseil national complété par les représentants des minorités nationales, et le Gouvernement provisoire responsable devant le Conseil national.

Le Gérant: A. MARVIAL